

Financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC



Initiative Conjointe pour la Migration  
et le Développement de l'ONU



# Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée

pour améliorer la gestion des migrations en faveur  
du développement local

Mise en oeuvre par



Le présent document a été élaboré en partenariat avec l'aide de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) dans le cadre de l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD) des Nations Unies. Initiative associant plusieurs agences, l'ICMD est pilotée par le PNUD en collaboration avec l'OIM, le CIF-OIT, le HCR, l'UNFPA, l'UNITAR et l'ONU Femmes. Le contenu du présent ouvrage ne reflète en aucun cas les points de vue de la Direction suisse du développement et de la coopération ou de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, les appellations employées et la présentation des données dans ce rapport n'impliquent aucune prise de position de la part de la Direction suisse du développement et de la coopération et des Nations Unies quant au statut juridique des pays, territoires, villes, zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'ICMD travaille à maximiser le potentiel de la migration pour le développement local. Pour ce faire, elle sélectionne un certain nombre d'initiatives locales dans le domaine de la migration et du développement qu'elle consolide en apportant une aide financière, une assistance technique et un renforcement des capacités aux intervenants sur le terrain. Par ailleurs, l'ICMD compile et partage les bonnes pratiques et les enseignements tirés des initiatives afin de mutuellement soutenir les acteurs locaux, d'enrichir le dialogue aux niveaux national et international et ainsi promouvoir le rôle essentiel des autorités locales dans la gestion de la migration en faveur du développement local.

Photos de couverture :

© OIM, Eunjin Jeong, Barhabise, Népal

© OIM, Emiliano Capozoli, Choucha camp de réfugiés, Tunisie

© OIM, Amanda Nero, Udaipur, Népal

## Contributeurs

Ce guide de mise en œuvre a été préparé par Agustí Fernández de Losada (directeur d'études, Tornos Abogados) en coordination avec Cécile Riallant (responsable de programme) et Joanne Irvine (experte en gestion des connaissances) de l'Unité de la gestion des programmes de l'Initiative conjointe des migrations et du développement (ICMD) de l'ONU.

En outre, un Comité directeur d'experts sur les migrations et le développement et la coopération décentralisée, ainsi que par un certain nombre de personnes-ressources identifiées, ont apporté une contribution essentielle en participant à des entrevues, en identifiant des ressources et en fournissant des commentaires opportuns et perspicaces tout au long du processus d'écriture. Ainsi, des remerciements particuliers vont aux membres du Comité directeur : Gemma Aguado (PNUD – Initiative ART), Wouter Boesman (Platforma), Mohammed Boussraoui (CGLU), María José Caldes (Global Health Center), Olivier Ferrari (Université de Lausanne), Antonio García Nieto (Représentation de la Région de Murcia à Bruxelles), Peter Knipp (VNG International), Johannes Krassnitzer (PNUD – Initiative ART), Eleni Marianou (CRPM), Ramon Palomino (Ville de Madrid, Cabinet pour l'Egalité, les Droits Sociaux et l'Emploi), Peter Knipp (VNG International) et Anna Terrón (Instrategies), et les personnes-ressources : Lamine Abbad (CGLU), Anna Calvete (Tornos Abogados), Araya Griso, Gemma Pinyol (Instrategies) et Antonio Zurita (UCCI).

Avant-propos .....	6
<b>1<sup>re</sup> partie – Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>2<sup>e</sup> partie – Contexte</b> .....	<b>11</b>
– 2.1 La dimension locale de la migration et du développement .....	13
– 2.2 Les autorités locales et régionales et l’agenda mondial sur les migrations et le développement .....	15
– 2.3 L’expérience de l’Initiative conjointe pour la migration et le développement de l’ONU .....	16
– 2.4 La valeur ajoutée de la coopération décentralisée liée à la migration .....	18
<b>3<sup>e</sup> partie – Comment tirer parti de la migration</b> .....	<b>21</b>
– 3.1 <b>La dimension institutionnelle</b> .....	25
3.1.1 Évaluation des besoins et collecte des données .....	25
3.1.2 Mécanismes multi-niveaux et multi-acteurs et multipartites .....	29
3.1.3 Cohérence des politiques .....	36
3.1.4 Transparence et responsabilité .....	39
3.1.5 Identification des partenaires potentiels pour mener à bien les initiatives de coopération décentralisée axées sur la migration .....	41
3.1.6 Rassembler les informations nécessaires sur le partenaire potentiel .....	45
3.1.7 Comment formaliser les accords ou réviser les partenariats existants .....	45
3.1.8 Qui est responsable de la promotion et de la gestion des partenariats de coopération décentralisée ? .....	47
– 3.2 <b>La dimension sectorielle</b> .....	51
3.2.1 Principaux secteurs d’intervention .....	51
3.2.2 Différents types d’initiatives .....	57
3.2.3 Initiatives de planification .....	59
– 3.3 <b>Trouver les ressources pour que cela fonctionne</b> .....	61
<b>4<sup>e</sup> partie – Tirer parti du potentiel de la coopération décentralisée</b> .....	<b>65</b>
<b>5<sup>e</sup> partie – Recommandations finales</b> .....	<b>73</b>

<b>Annexes</b> .....	78
– Annexe 1 Concepts clés .....	78
– Annexe 2 Modèle de protocole d'accord sur la coopération décentralisée dans le domaine de la migration et du développement .....	87
– Annexe 3 Liste des bonnes pratiques .....	91
– Annexe 4 Documents de référence, expériences et outils identifiés .....	92
– Annexe 5 Glossaire des acronymes .....	95
<b>Bibliographie</b> .....	96

## Avant-propos

La coopération entre les territoires en matière de migration et de développement présente une occasion unique de favoriser la prospérité partagée, en profitant des liens que les migrants créent entre les territoires du fait de leurs activités et à travers leurs réseaux transnationaux. Une telle coopération décentralisée favorise également des relations plus équilibrées entre pairs, s'éloignant ainsi des relations traditionnelles donateurs-bénéficiaires.

La coopération décentralisée est également une manière de réaliser les Objectifs du développement durable en tirant parti du potentiel pour le développement d'un phénomène mondial qui nous concerne tous. En effet, le potentiel de la migration pour le développement a été dûment reconnu dans l'Agenda 2030 pour le développement durable et le rôle clé des autorités locales à cet égard est également souligné dans la Déclaration de New York sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants.

Pourtant, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau et les autorités locales et régionales ont une expérience de longue date en ce qui concerne la gestion de la migration pour le développement, notamment en établissant des relations de coopération décentralisées liées à la migration. Ce guide de mise en œuvre a rassemblé les expériences que ces parties prenantes ont acquises dans le monde entier, pour en faire un outil unique et sans précédent qui aidera d'autres autorités locales et régionales intéressées à mettre en place ce type de relations. Cet outil est assorti de recommandations, de bonnes pratiques et de références à d'autres publications clés.

Lorsque le dialogue sur les migrations et le développement se déroule aux niveaux national et international, nous passons à côté du rôle des acteurs locaux et décentralisés qui jouent un rôle central dans la gestion des migrations pour le développement. Ainsi, il est important de renforcer la conscience générale sur le rôle clé que jouent ces acteurs locaux, et aussi d'augmenter leurs capacités afin qu'ils soient en mesure de mieux articuler le potentiel de la migration pour le développement. Les vastes connaissances mises en avant dans ce guide de mise en œuvre vient justement contribuer à cet effort.



**Barbara Pesce-Monteiro**

Directrice

Bureau de l'ONU / PNUD à Bruxelles



**Markus Reisle**

Responsable du Programme mondial de migration et de développement

Direction du développement et de la coopération (DDC)

# Introduction

---



Jeunes de l'association La Laguna à Morazán, El Salvador, prennent soin de leurs récoltes dans le cadre du projet soutenu par l'ICMD « Les jeunes prennent en main leur avenir dans sept communes du Département de Morazán à travers le travail indépendant pour dynamiser l'économie locale. » Source : ICMD.





La coopération internationale en matière de migration liée au développement se déroule principalement aux niveaux national et international, sans toutefois tenir compte de la dimension essentiellement locale de la migration. En effet, les tendances de la migration montrent que les migrants, issus de la même ville ou région dans les pays d'origine, ont tendance à se concentrer sur le même territoire ou la même zone dans le pays hôte, ce qui crée souvent des itinéraires migratoires distincts entre territoires. L'établissement de relations de coopération décentralisées entre les territoires traversés par ces routes migratoires revêt une importance stratégique, car il constitue une excellente opportunité de promouvoir une prospérité partagée entre les territoires concernés en s'appuyant sur les activités économiques, sociales et culturelles transnationales des migrants qui relient les territoires entre eux.

Cela est encore renforcé par le fait que les villes, ainsi que les autorités locales et régionales (ALR), dans les territoires d'origine et de destination des migrations, sont de plus en plus impliquées dans la gestion des implications de la migration sur leurs communautés et les économies locales. Les facteurs et l'impact de la migration sont souvent les plus ressentis au niveau local, que ce soit en termes d'implications sur le marché du travail local, sur la taille et sur la démographie de la population locale, ou sur la nécessité de fournir des services publics. Les villes et les ALR se trouvent de plus en plus directement confrontées aux transformations et aux opportunités que la migration entraîne dans son sillage en matière de fourniture de services, d'intégration, de cohésion sociale, de droits humains et de sécurité sociale.

Conscients de cet état de fait, certains États transfèrent des compétences et des ressources aux autorités régionales, provinciales et municipales pour assumer ce rôle. Dans d'autres cas, les maires des villes ou d'autres ALR se chargent de soutenir et de promouvoir publiquement les contributions positives que les migrants apportent, parfois même malgré les rhétoriques et politiques anti-migrants de plus en plus présentes, observées au niveau national.

La coopération décentralisée autour des itinéraires de migration apparaît comme une manière de gérer plus efficacement la migration sur l'ensemble du cycle migratoire et d'obtenir des résultats positifs au profit de toutes les personnes concernées. La coopération décentralisée a également été reconnue comme un mécanisme de développement qui favorise le travail conjoint dans le cadre d'une vision partagée entre partenaires égaux. Ainsi, ce type de partenariat rompt avec les dynamiques de coopération au développement traditionnellement entendues par lesquelles les pays de destination ont tendance à imposer leurs priorités aux pays d'origine. Les efforts visant à faire en sorte que les migrations fonctionnent pour un développement universel devraient être une entreprise commune entre les territoires, entre les États et entre les régions. La coopération décentralisée sur la migration est donc un potentiel en grande partie inexploité pouvant contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable qui repose sur les principes d'universalité et de prospérité durable.

La coopération décentralisée liée à la migration est particulièrement cruciale lorsque les migrants et les associations de la diaspora eux-mêmes mettent en œuvre des initiatives de développement, envoient des fonds ou investissent dans des activités transnationales entre les territoires d'origine et de destination. Ces initiatives peuvent être légitimées et la capacité d'agir des migrants renforcée lorsqu'elles sont soutenues dans un cadre de coopération décentralisée entre les ALR concernées. Cela permet également de garantir que leurs actions s'inscrivent dans les priorités locales de développement.

Un grand nombre d'ALR ont reconnu cette démarche et nouent avec succès des relations de coopération décentralisées dans le domaine de la migration. Pourtant, beaucoup d'autres n'ont ni le savoir-faire, ni le soutien ou les ressources nécessaires pour exploiter ce potentiel. En outre, l'on a constaté l'absence totale de systématisation des enseignements et des bonnes pratiques découlant de ces initiatives, ou de tout outil pouvant aider d'autres ALR à développer leurs propres initiatives. C'est dans ce contexte que ce guide de mise en œuvre a été conçu, en vue d'appuyer les ALR intéressées à comprendre les liens existant entre la migration et le développement local, ainsi que la manière de créer des relations de coopération décentralisée liées aux migrations et la valeur ajoutée qu'elles apportent.

# Contexte

.....



Bénéficiaire du projet soutenu par l'ICMD intitulé « Des transferts de fonds plus sûrs pour des moyens de subsistance améliorés » au Népal, qui a reçu des formations d'amélioration des moyens de subsistance pour développer sa ferme de volaille. La formation l'a aidée à acquérir des connaissances sur la façon d'étendre ses activités de manière durable. Source : ICMD.



## 2.1 La dimension locale de la migration et du développement

Les migrants ont contribué à 9,4% du PIB mondial – soit 6,7 billions de dollars – entre 2000 et 2014, à savoir 3 billions de dollars de plus qu'ils n'auraient produits dans leur pays d'origine. Par ailleurs, les initiatives visant à assurer de meilleurs résultats d'intégration pourraient accroître la contribution économique des migrants à hauteur de 1 billion de dollars par an.<sup>1</sup> Les migrants – surtout les jeunes migrants – représentent une augmentation importante de la main-d'œuvre du territoire de destination, ce qui est particulièrement important dans les pays où la baisse des taux de natalité entraîne un vieillissement de la main-d'œuvre. Selon le contexte, les migrants prennent également des emplois que les travailleurs locaux pourraient ne pas vouloir occuper car ils ne sont pas attractifs ou n'offrent pas de perspectives professionnelles. Ils contribuent également davantage aux impôts et aux cotisations sociales qu'ils ne reçoivent de prestations sociales. Outre la contribution indéniable à l'économie locale, les migrants apportent une vitalité et une diversité sociales et culturelles, de l'innovation et de nouvelles solutions, ainsi qu'une plus grande résilience en cas de situation d'urgence.

En ce qui concerne les territoires d'origine des migrants, ces derniers contribuent énormément à leurs économies : en 2015, les migrants ont envoyé 432 milliards de dollars vers leurs pays en développement d'origine – trois fois la somme d'argent envoyée à travers le monde sous forme d'aide au développement (132 milliards de dollars).<sup>2</sup> Cet argent aide le pays dans son ensemble, mais surtout, il contribue plus directement aux familles et aux communautés des migrants, qui considèrent ces transferts de fonds comme une source de revenus fiable. De plus, les transferts de fonds ne constituent qu'une fraction de ce que représente le lien



↑ Rencontre communautaire à Kailai, au Népal, des conjoints et des familles de migrants résidant en Inde. Source : ICMD.

- 1 100 Resilient Cities, *Global Migration: Resilient Cities at the Forefront*, 2017. Disponible à l'adresse suivante <https://medium.com/resilient-cities-at-the-forefront>.
- 2 Données de l'étude menées par 100 Resilient Cities sur la base des données compilées par le Groupe de la Banque mondiale, l'OCDE et le HCR.

entre la migration et le développement. Les migrants contribuent au développement de leur territoire d'origine en apportant de nouvelles connaissances, technologies, des expériences personnelles et professionnelles, de la diversité culturelle, de nouvelles formes de gouvernance démocratique et d'autres actifs immatériels très utiles.

Cependant, une migration mal gérée, ainsi que les barrières linguistiques, la méconnaissance du marché du travail local, la discrimination et les obstacles politiques, en particulier dans les pays du Sud, ont souvent abouti à l'élaboration de solutions informelles ou inefficaces pour répondre aux besoins fondamentaux, et à l'exclusion des migrants de l'accès aux terres, au logement, aux marchés de l'emploi et aux services de santé et d'éducation. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) estime qu'une personne sur trois dans les villes des pays en développement vit dans un bidonville, où un nombre important de migrants vivent dans des conditions déplorable.

La migration devient également un phénomène principalement urbain. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population (54%) vit dans des zones urbaines, et ce chiffre devrait atteindre 66% en 2050, soit environ 6,4 milliards de personnes.<sup>3</sup> L'urbanisation est donc l'un des grands défis auxquels sont confrontées les sociétés du monde entier et, du fait de son développement rapide, il est primordial de définir des politiques urbaines efficaces qui abordent également d'autres problèmes majeurs tels que les changements environnementaux, la pauvreté et les inégalités.

Parmi les moteurs de l'urbanisation rapide, la migration est l'un des plus importants, conjointement avec d'autres tendances démographiques telles que la fécondité et la longévité. La majorité des migrants et des populations déplacées s'installe dans les zones urbaines. Environ 60% des 14,4 millions de réfugiés et 80% des 38 millions de personnes déplacées internationalement, c'est à dire, d'un pays à un autre, vivraient dans des zones urbaines à la suite de conflits et d'autres facteurs.<sup>4</sup> En effet, pour de nombreux territoires, la migration est devenue un facteur de croissance démographique tout autant que d'autres indicateurs tels que la fécondité et la mortalité. La migration est donc un paramètre essentiel à prendre en compte dans les politiques locales et régionales. Ceci est vrai non seulement pour les défis liés à la densification démographique, mais aussi du point de vue des dynamiques socio-économiques qui caractérisent la migration.

Le fait de migrer vers les zones urbaines peut sensiblement améliorer le bien-être des personnes : cela peut signifier échapper à l'impact de menaces des moyens de subsistance fragiles en milieu rural et accéder à diverses possibilités d'emploi et à une santé et une éducation améliorées. Bien que la promotion de l'accès aux services de base et aux opportunités dans les zones rurales reste un défi majeur, une migration vers les villes gérée de manière adéquate a le potentiel d'accroître tant le bien-être des personnes qui migrent que celui des personnes qui restent, tout en contribuant positivement aux dynamiques socioéconomiques dans les zones urbaines de destination.<sup>5</sup>

---

3 Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division de la population, *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision*. (ST/ESA/SER.A/352).

4 Documents d'étude d'Habitat III, « Migration and Refugees in Urban Areas », Préparé pour la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. (2015). Disponible à l'adresse suivante [http://habitat3.org/wp-content/uploads/Habitat-III-Issue-Paper-2\\_2\\_Migration-and-Refugees-in-Urban-Areas-2.0.pdf](http://habitat3.org/wp-content/uploads/Habitat-III-Issue-Paper-2_2_Migration-and-Refugees-in-Urban-Areas-2.0.pdf).

5 OIM, « Migration and local planning: issues, opportunities and partnerships », Document d'information pour la Conférence sur les migrants et les villes. (2016). Disponible à l'adresse suivante [https://www.iom.int/sites/default/files/our\\_work/ICP/IDM/2015\\_CMC/IDM-October-2015-Conference-on-Migrants-and-Cities-Background-Paper.pdf](https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/IDM/2015_CMC/IDM-October-2015-Conference-on-Migrants-and-Cities-Background-Paper.pdf).

Compte tenu de la profonde dimension locale de la migration et des taux d'urbanisation historiquement incomparables, il est clair que les ALR, ainsi que d'autres agents locaux qui fournissent une assistance et un soutien pour gérer la migration, deviennent rapidement des acteurs cruciaux de la gouvernance des migrations et du développement durable. Se concentrer sur l'impact de la migration sur le développement local, et vice versa, est également d'autant plus important que la dimension locale du développement devient de plus en plus essentielle.<sup>6</sup>

## 2.2 Les autorités locales et régionales et l'agenda mondial sur les migrations et le développement



↑ Préfet de la province d'Imbabura, Équateur, Pablo Jurado, participant aux activités récréatives du gouvernement provincial avec les enfants de la province. Source : ICMD.

La contribution positive des migrants à la croissance inclusive et au développement durable a été largement reconnue par la communauté internationale. Les nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) mondiaux incluent plusieurs cibles liées à la migration concernant le transfert de fonds, la protection des travailleurs migrants, la traite des êtres humains, les ouvertures d'éducation internationale ou la génération de données par statut migratoire. Cependant, étant donné que la migration affecte et est affectée par tous les domaines de la gouvernance, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la sécurité sociale ou du logement, tous les ODD se rapportent potentiellement, et en fonction du contexte, à la migration.

Le rôle clé des ALR dans la gouvernance des migrations afin de contribuer aux ODD a été reconnu dans la Déclaration de Quito sur les villes et les établissements urbains durables pour tous (Nouvel agenda urbain), adoptée lors de la Conférence Habitat III en octobre 2016. Dans cette déclaration, les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à « aider les autorités locales à mettre en place des cadres qui favorisent la contribution des migrants aux villes et le renforcement des liens entre les zones urbaines et les zones rurales ». De plus, la Déclaration de New York du 19 septembre 2016 reconnaît les ALR comme étant les premiers récepteurs de la migration et appelle à la nécessité de les soutenir et de leur permettre de relever le défi. La Déclaration de New York est un accord mondial de tous les États membres de l'ONU à élaborer conjointement deux Pactes mondiaux sans précédent sur des migrations sûres, ordonnées et régulières et sur les réfugiés, qui devraient être approuvés respectivement en 2018 et 2019. La Résolution publiée par l'ONU sur les modalités d'élaboration et de négociation de ces pactes souligne également la nécessité d'assurer une consultation avec d'autres acteurs clés, y compris avec les ALR.

6 ICMD et OIM, *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà* (Genève, Suisse, OIM, 2015). Disponible à l'adresse <http://www.migration4development.org/>.

Les ALR ont également fait des efforts pour se réunir et s'exprimer d'une voix commune sur la façon dont elles conçoivent leur propre rôle dans la migration et le développement, par l'intermédiaire du Forum des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement.<sup>7</sup> Ce forum est une réunion annuelle organisée par une ville, qui rassemble des villes, d'autres ALR, des organisations de la société civile et internationales pour échanger des informations sur les bonnes pratiques adoptées dans le cadre des initiatives de migration et de développement au niveau local et pour promouvoir le rôle clé des ALR à cet égard. Le forum, organisé la première fois en 2014 par la ville de Barcelone, en est à présent à sa quatrième édition, la dernière s'étant déroulée à Berlin, pour la première fois consécutivement au Forum mondial sur les migrations et le développement organisé par l'État. Le but était de relier ces deux importants forums et de promouvoir des partenariats multi-niveaux entre les niveaux local et national pour une gestion plus efficace de la migration en faveur du développement.

Ainsi, les ALR se sont taillé une place au sein du débat international et national sur les migrations et le développement, qui reconnaît à présent le rôle stratégique qu'elles jouent dans la migration et le développement. De nombreuses ALR s'épanouissent en effet dans ce rôle, même s'il reste encore beaucoup à faire. Il sera donc crucial d'aménager les environnements dans lesquels elles opèrent par le biais de politiques de décentralisation et de réformes budgétaires, d'encourager leur capacité à mettre en œuvre des politiques et initiatives publiques et d'améliorer leurs compétences en gestion.

## 2.3 L'expérience de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU

L'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) de l'ONU est financée par la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) et est mise en œuvre par le PNUD, en tant qu'initiative conjointe, avec la participation de l'OIM, du CIF-OIT, du HCR, de l'UNFPA, de l'ONU Femmes et de l'UNITAR. L'ICMD mise sur la dimension locale de la contribution des migrants au développement, avec pour objectif de maximiser le potentiel de la migration en faveur du développement local. Pour ce faire, l'ICMD fournit un soutien technique et financier en vue de renforcer les initiatives de migration et de développement existant au niveau local, dans le cadre de 16 projets menés dans huit pays cibles.

L'expérience de l'ICMD montre que les efforts les plus concluants et durables déployés par des ALR pour gérer la migration en faveur du développement sont ceux qui cherchent à intégrer la migration dans le développement et l'urbanisme selon une approche multipartite et fondée sur les droits. L'intégration de la migration dans la planification du développement local peut se définir comme un processus tendant à insérer la migration en tant que paramètre dans différents domaines politiques, grâce à des mécanismes multipartites et multi-niveaux. Comme mentionné ci-dessus, cela est d'une importance capitale car la migration influence et est influencée par tous les secteurs de la gouvernance. Ainsi, les politiques liées spécifiquement à la migration peuvent devenir inefficaces si les politiques relatives à l'éducation, au travail ou autres ne répondent pas comme il se doit aux besoins spécifiques et aux droits des migrants et des personnes déplacées.

---

<sup>7</sup> Le Forum des maires est appuyé par l'ICMD, l'UNITAR, l'OIM et le KNOMAD de la Banque mondiale et est financé par la Direction suisse du développement et de la coopération.



Un des aspects de plus importants à prendre en compte pour assurer une intégration efficace consiste à mobiliser et à autonomiser les migrants, les personnes déplacées et leurs organisations tout au long du processus. Cela permet non seulement d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes qui répondent aux besoins et aux opportunités réels, mais également de renforcer, chez les communautés migrantes, leur capacité d'action, leur engagement et leur sentiment d'appropriation, tout en veillant à ce que les initiatives de développement qu'ils mettent en œuvre s'inscrivent dans les politiques de développement local. Tout cela garantit essentiellement une cohérence horizontale des politiques (c'est-à-dire entre les secteurs d'un même niveau de gouvernance) dans le domaine de la migration et du développement. La cohérence des politiques en matière de migration et de développement peut se définir comme étant la mise en place de politiques qui « recherchent des synergies afin de progresser vers la réalisation d'objectifs communs, qui cherchent activement à minimiser ou à éliminer les effets secondaires négatifs des politiques, (et) qui empêchent les politiques de se nuire les unes aux autres ou d'entraver la réalisation des objectifs du développement convenus. »<sup>8</sup>

Bien que l'intégration de la migration dans divers secteurs à un même niveau de gouvernance puisse renforcer la cohérence horizontale des politiques, atteindre une cohérence verticale (c'est-à-dire entre différents niveaux de gouvernance) est possible grâce à une coordination multi-niveaux, à savoir entre les niveaux national, régional et local. En effet,

↓ Formation du personnel de santé sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant en Tunisie soutenue par une coopération décentralisée entre la Toscane, l'Italie et Kasserine, Tunisie pour développer et renforcer les capacités du système socio-sanitaire de la région de Kasserine. Source : ICMD.



8 Amy Hong et Anna Knoll, « Strengthening the Migration-Development Nexus through Improved Policy and Institutional Coherence. » Document de travail du KNOMAD de la Banque mondiale. (2016).

bien qu'une intervention au niveau national soit essentielle, elle doit être en adéquation avec les réalités régionales et locales, car les inégalités persistantes l'un des facteurs de migration identifiés existent non seulement entre différents pays, mais également au sein des pays, ce qui appelle à une approche intégrée et ascendante en partant du niveau local.<sup>9</sup> Une fois que cette adéquation et cette coordination ont lieu, une cohérence entre plusieurs niveaux s'établit, les villes étant alors en mesure de transmettre leur expertise et leur savoir dans l'élaboration de politiques nationales qui soient plus réactives et pertinentes et qui puissent ensuite être mises en œuvre avec succès au niveau local.

Pour aider les ALR et les autorités nationales à intégrer la migration dans la planification du développement local et à mesurer et favoriser la cohérence des politiques en matière de migration et de développement au niveau local, l'ICMD a élaboré divers outils : (i) le Livre blanc ICMD-OIM sur l'intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà ; (ii) le guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local ; (iii) la boîte à outils de l'ICMD comportant des supports de formation sur la migration et le développement local, accompagnée de sa formation en ligne Ma boîte à outils de l'ICMD ; (iv) un ensemble d'études de cas qui fournissent une analyse des bonnes pratiques tirées des projets appuyés par l'ICMD.

L'intégration de la migration dans la dynamique de la coopération décentralisée peut être perçue comme un aspect des efforts déployés pour intégrer la migration dans la planification du développement ; et, de ce fait, ce guide de mise en œuvre peut être utilisé en complément des outils susmentionnés.

## 2.4 La valeur ajoutée de la coopération décentralisée liée à la migration

La coopération décentralisée a été largement reconnue par la communauté internationale comme étant une modalité efficace de coopération au développement. Cela dit, pendant des décennies, elle a contribué à certains des problèmes qui ont entravé le développement – la fragmentation ; le manque de dialogue, de coordination et de complémentarité ; le faible impact ; l'assistanat ; le clientélisme, etc. – et un grand nombre d'ALR ont abordé la coopération au développement en nouant des partenariats axés sur l'aide fondés sur le transfert vertical de l'aide depuis le Nord riche vers le Sud pauvre.

Depuis lors, la coopération décentralisée a considérablement évolué. Aujourd'hui, elle repose sur des partenariats où le savoir et l'expérience circulent dans tous les sens (du Nord vers le Sud, du Sud vers le Sud et du Sud vers le Nord), et le territoire constitue le nœud des échanges entre les principaux acteurs du développement sous la conduite de leurs gouvernements locaux et régionaux. Bien que le problème des relations asymétriques entre les différents acteurs impliqués ne soit parfois pas entièrement résolu, l'approche traditionnelle donateurs-bénéficiaires s'est atténuée au fil du temps.<sup>10</sup>

9 ICMD et OIM, *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà* (Genève, Suisse, OIM, 2015). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>.

10 CRPM, Platforma, et Agustí Fernández de Losada, *Shaping a New Generation of Decentralised Cooperation for Enhanced Effectiveness and Accountability* (2017).

En effet, il existe aujourd'hui un large consensus selon lequel les principes de l'efficacité de la coopération au développement sont abordés de manière naturelle par la plupart des modalités de la coopération décentralisée, car ils :

- **stimulent l'appropriation** des priorités de développement par les partenaires au développement. Les partenariats efficaces ne peuvent réussir que s'ils sont dirigés par des pays en développement et mettent en œuvre des approches adaptées aux situations et aux besoins spécifiques au territoire.
- **se concentrent sur les résultats**. Les investissements et les initiatives doivent avoir un impact durable sur la réduction des inégalités, la réalisation d'un développement durable et l'amélioration des capacités des partenaires au développement, en cohérence avec les priorités et les politiques définies par les pays en développement eux-mêmes.
- **sont inclusifs** et encouragent la participation des parties prenantes locales en reconnaissant la complémentarité de leurs rôles respectifs.
- **facilitent la responsabilité** mutuelle entre les partenaires, ainsi que la **responsabilité sociale** envers les citoyens et les parties prenantes locales respectifs.

Si l'on tient compte des compétences des gouvernements infranationaux dans le domaine de la migration et du développement durable, la promotion de partenariats de coopération décentralisée sur l'ensemble des filières migratoires et la valorisation des expériences qui en résultent peuvent servir à exploiter le potentiel de développement de la migration en faveur du développement local dans les deux territoires sur l'ensemble du cycle migratoire.

Par exemple, la coopération décentralisée peut faciliter les initiatives visant à aider les migrants au cours des phases de pré-décision et de pré-départ du cycle migratoire, grâce à l'expérience des migrants rentrés au pays qui possèdent des informations pertinentes sur les pays et les territoires de destination, notamment sur le marché du travail, mais aussi sur l'éducation, le logement, la santé, la religion, etc.

Ces éléments peuvent également servir à faciliter l'intégration des migrants au sein de leurs communautés d'accueil en s'attaquant aux problèmes clés au regard des droits et de la vulnérabilité, de la xénophobie et de la perception du public, de leur intégration sur le marché du travail, de l'accès aux services sociaux et de base, etc. Des partenariats de coopération décentralisée, établis autour des filières migratoires, peuvent contribuer à faire en sorte que les propres initiatives de développement des migrants s'inscrivent dans les priorités et les actions de développement local, leur donnant la légitimité et le soutien dont ils ont besoin tout en apportant le soutien nécessaire aux actions des autorités locales (AL) sur le terrain.

Dans ce contexte, ces types d'initiatives peuvent également servir à impliquer les organisations de la société civile (OSC), le secteur privé (micro, petites et moyennes entreprises), les universités et d'autres organisations communautaires dans les deux territoires.

Dans la phase de retour, la coopération décentralisée peut contribuer au développement d'initiatives fondées sur les compétences, l'expérience et les réseaux des migrants, pour promouvoir un développement partagé entre les deux territoires.

Selon les compétences des ALR dans le domaine de la migration et du développement durable, les partenariats de coopération décentralisés peuvent également renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des ALR pour gérer de manière plus efficace toutes les opportunités et tous les défis que la migration offre tout au long du cycle migratoire.

La coopération décentralisée Sud-Sud (CDSS) est particulièrement pertinente étant donné que, de nos jours, la plupart des mouvements migratoires se déroulent dans les pays du Sud. La CDSS est un processus en vertu duquel au moins deux ALR dans des pays en développement poursuivent leurs objectifs du développement individuels et/ou partagés grâce à l'échange de connaissances, de compétences, de ressources et de savoir-faire technique. Les ALR et les autres acteurs territoriaux sont confrontés à des défis de taille similaires et élaborent des solutions et des innovations très pertinentes pour leurs homologues dans des domaines tels que la migration, la capacité locale, la prestation de services de base, la gouvernance urbaine et le développement économique local (DEL).

# Comment tirer parti de la migration



En raison de l'eau potable propre à Bouanzé fournie par le projet de coopération décentralisée «L'approvisionnement en eau potable, un besoin primaire de la population», cofinancé par l'ONG, l'Hôtel de ville de Santa Perpètua, le Fonds catalan pour la coopération au développement et le Agence catalane pour la coopération au développement, ainsi que par les migrants et la communauté locale, un puit d'eau a été utilisé à Bouanzé, en Mauritanie pour améliorer les terres agricoles gérées par une coopérative féminine. Source : ONG Santa Perpètua Solidària.

**Le processus institutionnel  
de construction d'un  
partenariat de coopération  
décentralisée ou  
d'intégration de la migration  
dans un partenariat  
préexistant**

## Évaluation des besoins et données

1

- En consultation avec toutes les parties prenantes
- Contexte de la migration et de la diaspora ?
- Besoins des migrants et de la diaspora ?
- Possibilités de développement ?
- Secteurs influencés par la migration ou l'influençant ?
- Services déjà en place ?

## Cartographie des parties prenantes

2

- Migrants
- Associations de migrants
- Diaspora
- OSC
- Institutions du gouvernement local
- Écoles, universités
- Gouvernements régionaux et nationaux
- Secteur privé

## Re-définition des mécanismes de coopération

3

- Inclusion d'autres acteurs au sein d'une approche multipartite
- Inclusion d'autres secteurs ou unités gouvernementales pour une meilleure gouvernance multi-niveaux
- Coordination
- Responsabilité
- Transparence

## Révision de partenariat

4

- Révision d'accords existants pour y inclure la migration et le déplacement
- Révision des termes de référence
- Re-définition des principaux objectifs et domaines de coopération

## D'intégration de la migration dans un partenariat préexistant

## De construction d'un partenariat de coopération décentralisée

## Définition des mécanismes de coopération

3

- Multipartite
- Gouvernance multi-niveaux
- Coordination
- Responsabilisation
- Transparence

## Institutionnalisation de partenariat et stratégie conjointe

4

- Protocole d'accord
- Accord informel
- Termes de référence
- Définition des principaux objectifs et domaines de coopération

- Réviser les mécanismes de surveillance
- Évaluation en consultation avec toutes les parties prenantes
- Groupes de discussion
- Enquêtes
- Évaluations extérieures

7

## Suivi et évaluation



## Ressources humaines et financières

- Évaluer les besoins budgétaires
- Évaluer les besoins en personnel et les besoins de renforcement des capacités
- Collecte de fonds au niveau international, national et local, y compris auprès des organisations philanthropiques et du secteur privé
- Allocation du budget

6



## Types d'initiatives

- Renforcement des capacités
- Apprentissage par les pairs
- Voyages d'étude
- Intégration transversale de la migration dans toutes les politiques sectorielles (santé, éducation, inclusion, etc.)
- Intitutionnalisation des initiatives des migrants et de la diaspora

5



Comme indiqué dans la partie précédente, la coopération décentralisée est un outil pertinent pour renforcer le lien entre migration et développement au niveau local. Cependant, la coopération décentralisée est une pratique extrêmement large et hétérogène qui n'est pas nécessairement efficace en soi. Par conséquent, les partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration ne contribuent pas obligatoirement à un développement durable efficace. Dans ce contexte, la question cruciale est de savoir comment établir des partenariats décentralisés efficaces axés sur la migration.

Dans la plupart des cas, les ALR intègrent la dimension migration et développement dans leurs politiques de coopération au développement, soit :

- en mettant en place des partenariats entre les villes/régions d'origine et de destination des migrants ; ou
- en intégrant la migration et le développement dans la dynamique de coopération décentralisée existante, qui peut avoir lieu aussi bien lorsqu'un corridor de migration existe entre les deux territoires que lorsque ce n'est pas le cas.

**La mise en place de partenariats de coopération décentralisés, ou l'intégration de la migration et du développement dans des dynamiques de coopération décentralisées existantes présentent plusieurs points communs et divergences, en fonction des expériences de différentes initiatives de coopération décentralisées qui se sont attelés à intégrer la variable migratoire, comme le présente le dépliant sur la gauche. En suivant le processus détaillé dans cette section délimité avec cette icône ◀, les ALR peuvent s'inspirer sur différentes techniques pour développer des partenariats de coopération décentralisés orientés sur la migration, qui fonctionnent avec succès.**



En ce qui concerne la mise en place de partenariats, les routes migratoires entre les territoires existants constituent un cadre approprié, permettant aux villes ou aux régions d'origine et de destination d'établir des partenariats et de coopérer, entre autres, pour :

- accroître la contribution des migrants au développement durable aussi bien dans les communautés d'origine que de destination ;
- améliorer les capacités institutionnelles et opérationnelles des ALR en matière de gouvernance des migrations ;
- donner aux migrants et à leurs associations les moyens de renforcer leurs initiatives de développement ;
- renforcer l'intégration des migrants au sein des communautés de destination.

Deuxièmement, au-delà des partenariats établis autour des filières migratoires, les questions liées à la migration peuvent également être intégrées dans des partenariats de coopération décentralisée existants, conçus autour d'autres thèmes. En effet, en tant que composante essentielle liée au développement durable, les partenariats de coopération décentralisée sont des cadres idéaux pour promouvoir des initiatives axées sur le renforcement de la relation entre la migration et le développement local sous tous ses aspects.

Comme on l'a observé dans la **2e partie**, les ALR du monde entier sont soit des récepteurs, soit des pourvoyeurs de migrants – ou, dans de nombreux cas, elles jouent les deux rôles en même temps. Cela signifie que, outre l'existence de filières migratoires, les ALR peuvent



partager leurs expériences et leurs connaissances et promouvoir des projets innovants communs afin de renforcer mutuellement leurs politiques publiques et leurs compétences en gestion dans le domaine de la migration.

Au-delà de la dimension institutionnelle, ce processus comporte également d'autres considérations telles que : les domaines thématiques ou sectoriels des initiatives de coopération décentralisée des ALR axées sur la migration, les types d'interventions ou l'obtention de ressources supplémentaires (ressources financières, mais aussi humaines et technologiques) en vue de mettre en œuvre les actions envisagées. Les sections ci-dessous fournissent des méthodes et des exemples pour chacun de ces étapes importants.

### 3.1 La dimension institutionnelle

Comme pour toute autre décision prise par un gouvernement démocratique, la mise en place d'un partenariat de coopération décentralisée autour des questions de migration est une décision politique qui doit être prise par les ALR concernées. Pour éviter des résultats non souhaités et non durables, ces partenariats ne doivent pas répondre à des décisions isolées, individuelles ou externes. Au contraire, ils doivent être définis comme suit :

- selon les besoins réels, les intérêts et les aspirations de leurs citoyens et des parties prenantes territoriales ;
- selon des données et un diagnostic fiables du contexte socio-économique et politique ;
- en impliquant les citoyens et les parties prenantes territoriales ;
- en cohérence avec les plans de développement adoptés par l'ALR ;
- de manière transparente et responsable.

Une fois que la décision d'établir le partenariat est adoptée, il faut répondre à plusieurs questions pertinentes :

- comment identifier des partenaires adéquats ;
- comment formaliser les accords ;
- comment mobiliser les ressources.

Les sections suivantes s'efforcent d'éclaircir toutes ces questions en s'appuyant sur des expériences fructueuses.

#### 3.1.1 Évaluation des besoins et collecte des données



↑ Participants à une session de formation sur la collecte de données locales sur la migration et les associations de migrants aux Philippines. Source : ICMD.

En tant que gouvernements de proximité, les ALR disposent de canaux différents **pour évaluer les besoins de leurs citoyens et des parties prenantes**. Comme nous le verrons dans les sections suivantes, de nombreuses ALR ont mis en place des plateformes multipartites pour mobiliser et consulter les différentes parties prenantes de leurs territoires, afin d'identifier leurs préoccupations, intérêts et attentes majeurs et de les inciter à participer à des initiatives communes. **Pour plus d'informations sur ce sujet, référez-vous à l'étape 1 du processus présenté dans le dépliant.**

1

Il existe différentes méthodes pour effectuer une évaluation des besoins et s'appuyer sur les données existantes. Plus l'ALR utilise de méthodes, plus elle recueillera de données documentées et des informations à jour et plus l'initiative sera efficace. Voici quelques-unes des méthodes disponibles :

- études documentaires consistant à rassembler, coder et analyser les documents pertinents identifiés ;
- des réunions de consultation avec différentes parties prenantes, que ce soit en personne, par téléphone ou par d'autres moyens ;
- des évaluations rapides auxquelles participent quelques partenaires ou parties prenantes clés ;
- des enquêtes quantitatives et qualitatives destinées aux bénéficiaires des initiatives (en particulier les migrants).

La création de l'enquête d'évaluation des besoins implique la préparation d'une liste préétablie de questions auxquelles il faut répondre, un échantillon prédéterminé des nombres et des types des répondants, les moyens par lesquels l'enquête sera menée (téléphone, en personne, en ligne, etc.) et l'utilisation qui sera faite de chaque information recueillie (y compris la triangulation des données). Il est essentiel que l'échantillon choisi pour réaliser l'enquête soit suffisamment représentatif, s'il n'est pas possible d'inclure toutes les personnes à chaque fois. Les réponses devront être désagrégées selon le sexe, l'âge, le lieu géographique, le groupe de population et d'autres catégories. Les évaluations des besoins doivent tenir compte à la fois des besoins pratiques et stratégiques en tant qu'exercice de renforcement mutuel, et devront être réajustées et mises à jour au fil du temps.<sup>11</sup>

Il existe bien sûr différentes limites ou différents risques dont les ALR doivent être pleinement conscientes lorsqu'elles procèdent à une évaluation des besoins, tels que : des données inégales et limitées en fonction des territoires ou des groupes de population ciblés, des documents obsolètes, la subjectivité des points de vue des parties prenantes et des bénéficiaires (points de vue personnels ou biais), le manque de connaissance de la situation, un échantillonnage de complaisance et des biais au niveau de la sélection de la part des personnes chargées de mener l'évaluation des besoins, ou des limites pratiques pour ce qui est des calendriers, les budgets disponibles (les coûts des méthodes sont différents), les problèmes de langue, l'absence de dispositifs d'enregistrement, de conditions politiques sur le territoire, etc.<sup>12</sup>

Les décisions politiques doivent également être fondées sur des données fiables et sûres. Certaines villes et régions ont développé des systèmes d'information et de statistiques pour mieux comprendre le contexte socio-économique et environnemental dans lequel elles opèrent. Ces informations sont cruciales dans le processus décisionnel, car elles fournissent des éléments probants au sujet des problèmes, des défis, des opportunités et de la valeur ajoutée d'un territoire donné et de ses parties prenantes.

---

11 OIM, *IOM Project Handbook* (2011). Disponible à l'adresse suivante [https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom\\_project\\_handbook\\_6feb2012.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom_project_handbook_6feb2012.pdf).

12 OIM, *Needs Assessment: Counter-trafficking Response in the Republic of Armenia* (2016). Disponible à l'adresse suivante [http://publications.iom.int/system/files/pdf/counter\\_trafficking\\_armenia\\_en.pdf](http://publications.iom.int/system/files/pdf/counter_trafficking_armenia_en.pdf).

Les données requises pour établir des partenariats efficaces axés sur la migration et appuyer la prise de décision peuvent différer selon le contexte migratoire de chaque ALR. Voici, ci-dessous, une liste non exhaustive des données pertinentes qui devraient être recueillies par les ALR d'origine et de destination fonctionnant dans des conditions adéquates. Pour plus d'informations sur la collecte de données au niveau local, consultez la Session 3 du Module 2 de « Ma boîte à outils ICMD » sur la migration et le développement local, ainsi que l'étude de cas de l'ICMD sur la collecte de données aux Philippines.<sup>13</sup>

- Les pays d'origine ou de destination des migrants ;
- Les régions ou villes d'origine ou de destination des migrants ;
- Les taux d'emploi des migrants ;
- Les entreprises établies par des migrants, la taille de ces entreprises (y compris le chiffre d'affaires, le nombre d'employés) et les domaines d'intervention ;
- Les associations de migrants et les OSC travaillant avec les migrants ou sur les problèmes de migration ;
- Le niveau d'instruction des migrants : la fréquentation scolaire, la poursuite des études, les domaines de spécialisation
- Les informations sur la santé : accès aux services et aux soins de santé, besoins en matière de santé reproductive, besoins de santé liés aux enfants, personnes handicapées, etc.
- Les migrants utilisant/assistant à des programmes sociaux : logement, programmes de nutrition, emploi, etc.
- La répartition des transferts de fonds, utilisation ultérieure donnée à ces transferts de fonds ;
- L'épargne des transferts de fonds.

En effet, il est essentiel de disposer de ces informations pour définir des initiatives constructives répondant aux défis réels des ALR, rendant ainsi les partenariats plus durables et orientés vers les résultats.

Cependant, dans de nombreux cas, les ALR n'ont pas la capacité d'accéder aux données liées aux migrations au niveau local, de les compiler, ni de les gérer. Cela est dû à diverses raisons, telles que le manque de connaissances et de compétences, le manque de ressources technologiques et la difficulté de communiquer avec les migrants. En effet, les migrants peuvent parfois être réticents à participer à des espaces de coordination formels par crainte de représailles, pour des raisons de méfiance ou en raison de leur statut migratoire irrégulier. Ainsi, il est essentiel d'établir des espaces de confiance propices au dialogue et au travail avec des migrants et des associations de la diaspora bien organisées et autonomes.

Par ailleurs, pour surmonter les défis que posent la conduite d'une évaluation des besoins et la génération de données fiables, une collaboration entre les différents niveaux de gouvernement, en particulier avec les gouvernements nationaux et leurs institutions de statistiques, devient capitale. Mais les gouvernements ne sont pas les seuls acteurs pertinents dans ce domaine. Les universités, les groupes de réflexion ou les OSC, également au niveau local, pourraient également être qualifiés pour rassembler et traiter les informations et pour réaliser des études qui seront certes fort utiles lors du processus décisionnel.

---

13 ICMD, « Collecter des données au niveau local pour améliorer la gestion de la migration en faveur du développement, » *Étude de cas n° 20* (2017). Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>.

Compte tenu de ce qui précède, le renforcement des capacités de collecte de données des ALR et des parties prenantes locales, ainsi que le partage des données entre les ALR d'origine et de destination, sont des éléments importants pour les partenariats décentralisés axés sur la migration.<sup>14</sup>

Comme nous le verrons dans l'exemple suivant qui a eu lieu dans la région de Calabarzon aux Philippines, la collaboration avec différents niveaux de gouvernement et des parties prenantes locales telles que les associations de migrants et les établissements universitaires et de recherche fournit des résultats significatifs et une expérience précieuse sur le territoire des Philippines qui enregistre les taux d'émigration les plus élevés.

## EXEMPLE 1

### La collecte de données au niveau local pour améliorer la gestion des migrations en faveur du développement aux Philippines

Il est essentiel de disposer de données sur la migration pour garantir que les politiques et les programmes portant sur la gestion de la migration, la migration et le développement, ainsi que sur la participation des migrants, s'appuient sur des éléments probants et soient stratégiques et efficaces. L'intégration et le développement efficaces d'interventions appropriées exigent de disposer de données locales exhaustives, précises et pertinentes pour répondre aux besoins de la diaspora et de leurs familles de la manière la plus utile possible.

Le projet soutenu par l'ICMD, mis en place par la région de Calabarzon aux Philippines, visait à générer des données locales sur la migration à cette fin. La valeur ajoutée de ce projet provenait du fait qu'il a profité d'un partenariat multi-niveaux et multipartites particulièrement concluant. Ce partenariat consistait à réunir tous les acteurs clés : (i) l'Institut national de la statistique des Philippines (Philippine Statistical Authority-PSA) et le Bureau du programme du Système de suivi communautaire (CBMS), spécialisé dans la génération de données locales sur la migration au niveau national et (ii), le bureau de planification et de développement des unités gouvernementales locales, les établissements universitaires et de recherche, les associations de migrants et les citoyens, tous impliqués dans la collecte de données sur la migration au niveau local.

Les données administratives nationales, émanant des différents départements nationaux concernés, restent la principale source de données sur la migration. Leurs informations collectives ont été consolidées grâce à des stratégies renforcées de collecte de données dans les bureaux régionaux, en partenariat avec les gouvernements locaux. Les acteurs locaux, en particulier les agents de planification et de première ligne, ont été une source précieuse d'informations et de savoir-faire concernant les méthodes de collecte de données, car ils ont une meilleure compréhension des informations qu'il est important de recueillir. En outre, ils connaissent bien la communauté et peuvent identifier les meilleurs contacts et sources d'information. Par exemple, lors de l'étape préliminaire de cartographie des Philippines expatriés dans la ville de Naga, les agents de santé du barangay (village) ont été la première source d'information puisqu'ils savaient qui comptaient un parent émigré parmi les familles du barangay. Cependant, il importe de s'assurer que leurs capacités en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données sont correctement et adéquatement renforcées.

<sup>14</sup> Pour davantage d'aide sur la collecte de données au niveau local, consultez la session 3 du Module 2 de *Ma boîte à outils ICMD* sur la migration et le développement local, ainsi que l'étude de cas de l'ICMD sur la collecte de données aux Philippines (<http://migration4development.org/>).

Étant donné qu'aucun processus de collecte et d'analyse de données n'était disponible pour fournir des informations succinctes et détaillées sur la migration au niveau local, les acteurs susmentionnés ont œuvré ensemble pour mettre en œuvre une approche mixte de recueil de données sur la migration au niveau local. Les données ont donc été recueillies à partir de ressources existantes et en rassemblant des informations supplémentaires collectées lors de réunions/événements pré-structurés auxquels assistait la population ciblée. Cette collecte a été réalisée en (i) prélevant des données pertinentes sur quatre recensements/enquêtes existants ; en (ii) préparant un questionnaire spécifique sur la migration via le système de suivi communautaire existant ; en (iii) procédant à une enquête auprès des Philippins expatriés ; et en (iv) réalisant une enquête auprès des enfants de migrants laissés au pays.

Cette expérience a conduit à l'élaboration d'un Guide sur la génération de données sur la migration locale, qui met l'accent sur la manière dont les mécanismes institutionnels locaux peuvent tirer pleinement parti des données disponibles, pour identifier et mettre en œuvre des interventions efficaces et appropriées liées à la migration. De surcroît, et ce pour améliorer la collaboration entre les agences de collecte de données administratives et les entités chargées de la mise en œuvre des enquêtes mentionnées ci-dessus, un comité inter-agences sur les statistiques internationales sur les migrations a été créé en 2016 sous la direction du PSA.

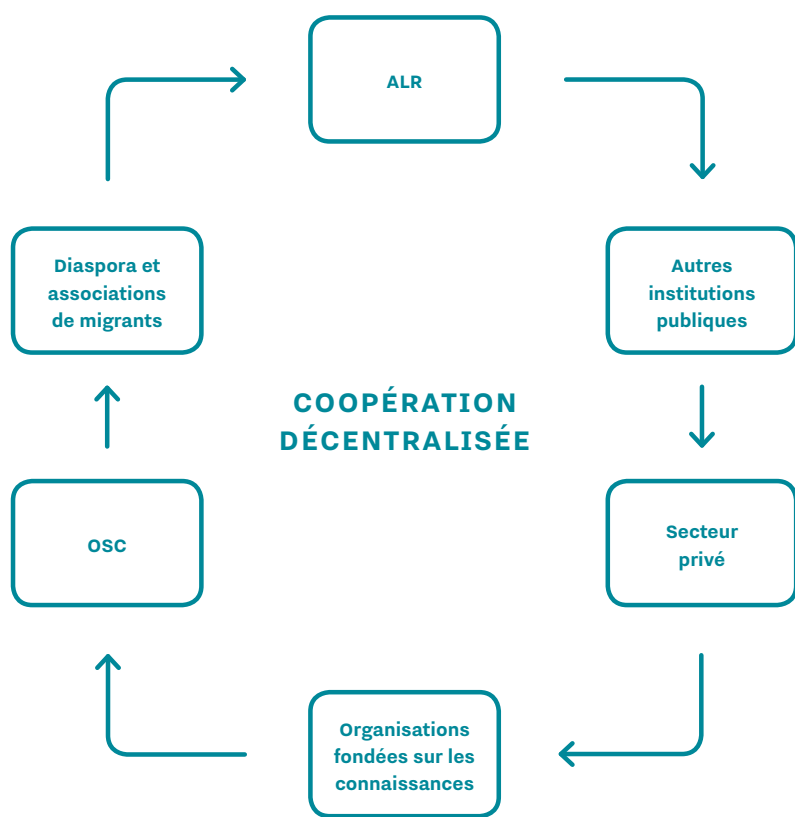
Source : ICMD, « La collecte de données au niveau local pour améliorer la gestion des migrations en faveur du développement » et ICMD Philippines, « Guide sur la génération de données sur la migration locale. » Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>

### 3.1.2 Mécanismes multi-niveaux et multipartites

Les partenariats de coopération décentralisée sont plus efficaces lorsque les ALR impliquent les parties prenantes locales qui œuvrent sur le territoire dans des espaces plus ou moins permanents et formalisés. Les OSC (y compris les migrants, les personnes déplacées et leurs associations), les organisations fondées sur le savoir (universités, groupes de réflexion, centres de recherche, etc.), le secteur privé et les philanthropes peuvent fournir aux partenariats de coopération décentralisée connaissances et expérience, technologie, nouvelles solutions, compétences et ressources. **Pour plus d'information sur ce sujet, référez-vous à l'étape 2 du processus présenté dans le dépliant.**

La coordination avec d'autres niveaux de gouvernance œuvrant sur le territoire est tout aussi cruciale que celle avec les parties prenantes locales. Cette approche multi-niveaux et multipartite est un aspect dont il faut impérativement tenir compte si l'on veut s'assurer que toutes les autres politiques sont « favorables à la migration » et ne compromettent pas les efforts de migration et de développement. Le tableau suivant récapitule chaque catégorie d'acteurs impliqués dans des partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration.

L'implication de toutes les parties prenantes dans les partenariats réunis par les ALR fait partie de l'approche territoriale de coopération décentralisée encouragée par de nombreuses institutions nationales et internationales telles que les Nations Unies ou la Commission européenne.



## Les autorités locales et régionales

Les ALR ont la responsabilité de diriger et de coordonner les partenariats de coopération décentralisée. Elles fournissent le cadre politique et institutionnel et organisent la participation des différentes parties prenantes locales. Elles s'impliquent dans les ressources humaines et financières. Les ALR se concentrent généralement sur les initiatives de plaidoyer pour mettre en place des environnements politiques propices et améliorer les politiques publiques, les compétences en gestion, notamment la planification, et la gouvernance démocratique.

Il est important de ne pas négliger les associations nationales, régionales et internationales dans lesquelles les ALR sont impliquées, car elles occupent une position particulièrement appropriée pour diffuser les meilleures pratiques dans le domaine de la migration, ainsi que pour faire avancer le débat politique au niveau national.

### EXEMPLE 2

## La politique de coopération intégrale du Conseil municipal de Madrid et le Forum Madrid Solidario

Le Forum Madrid Solidario récemment créé est une initiative du Conseil municipal de Madrid qui a pour objectif de coordonner tous les départements du Conseil et les parties prenantes travaillant dans les domaines de la coopération et de la solidarité de la ville (universités, Organisation non-gouvernementale (ONG), secteur privé, etc.).



L'un de ses trois groupes de travail s'appelle « Coopération intégrale » et encourage une coopération entre villes fondée sur une approche territoriale et sur une relation horizontale entre les villes et leurs parties prenantes établie sur la base d'une évaluation des besoins ad hoc et d'une définition des domaines prioritaires.

Le Conseil municipal de Madrid promeut sa politique de coopération intégrale au sein de l'Union des capitales ibéro-américaines (UCCI). La ville a signé un protocole d'accord avec la ville de Montevideo et travaille à un autre accord de coopération avec la ville de La Paz. En ce qui concerne ces deux instruments, l'accent est mis sur le développement urbain durable fondé sur le développement social et humain, tirant ainsi parti des défis et des opportunités qu'offre la migration. Les programmes et les projets mis en œuvre dans les domaines de travail de l'eau et de l'assainissement, du patrimoine culturel, de l'innovation technologique et de la bonne gouvernance, entre autres, seront au cœur des accords.

Source : Ayuntamiento de Madrid, « Foro Madrid Solidario. »

### Autres institutions publiques

Tel que détaillé dans la **partie 3.3**, les organisations internationales, les gouvernements nationaux et régionaux (lorsque les partenariats de coopération décentralisée sont dirigés par les gouvernements locaux, mais aussi vice versa) peuvent fournir des services à valeur ajoutée pour appuyer les initiatives de coopération décentralisée, telles que le renforcement des capacités, l'assistance technique, le financement, etc.

En outre, la coordination multi-niveaux entre les acteurs publics dans un cadre de compétences partagées (santé, éducation, planification, DEL, etc.) est essentielle pour garantir des résultats efficaces et un impact sur le développement.

### Le gouvernement national du Salvador soutient la coopération décentralisée

EXEMPLE 3

Le vice-ministère de la Coopération au développement du gouvernement salvadorien appuie ses ALR dans le cadre de leurs projets de coopération décentralisée, y compris les projets visant à gérer les questions liées à la migration. Dans ce domaine, le vice-ministère a également travaillé avec les ALR d'autres pays en vue d'obtenir un système amélioré de gestion de la migration. Récemment, plusieurs réunions ont eu lieu au Mexique avec les ALR de Tapachula, Comitán de Domínguez, Acayucan et Tenosique, dans l'État du Chiapas dans le sud du pays, dans le but d'échanger des expériences au sujet des services proposés aux migrants salvadoriens qui traversent l'État mexicain, en vue de se rendre principalement aux États-Unis et au Canada, et au sujet des programmes conçus par les autorités salvadoriennes pour les migrants rentrés au pays et mis en œuvre dans différentes municipalités.

Source : Ministerio de Relaciones Exteriores de El Salvador. Disponible à l'adresse suivante [http://www.rree.gob.sv/index.php?option=com\\_k2&view=item&id=6862:delegacion-salvadorena-realiza-jornada-de-trabajo-con-autoridades-locales-de-arriaga-chiapas&Itemid=1770](http://www.rree.gob.sv/index.php?option=com_k2&view=item&id=6862:delegacion-salvadorena-realiza-jornada-de-trabajo-con-autoridades-locales-de-arriaga-chiapas&Itemid=1770)



## Les organisations de la société civile et les citoyens

La participation des OSC aux partenariats de coopération décentralisée, en particulier celles qui œuvrent dans le domaine de la migration et du développement, est tout à fait souhaitable, car leur connaissance de première main des défis migratoires est vaste. Toutefois, au-delà des organisations spécialisées, d'autres OSC œuvrant dans d'autres domaines, allant de la prestation de services à l'inclusion sociale, devraient également être prises en considération.



↑ Jeune membre d'un groupe associatif au Salvador qui a été soutenu dans ses initiatives commerciales par la diaspora. Source : ICMD.

Dans le domaine de la migration, les OSC ont toujours joué un rôle prépondérant. Leur participation active s'explique par leur flexibilité d'action et les contraintes moindres auxquelles elles sont confrontées par rapport aux ALR, qui peuvent être tenues de respecter des cadres politiques et d'action conçus par leurs gouvernements nationaux ou dont la capacité à agir est restreinte par ces cadres.

En fait, les OSC se trouvent dans une position privilégiée, entre les citoyens et les ALR, et peuvent souvent servir de médiateurs et de facilitateurs pour apporter une réponse efficace aux besoins des migrants et des réfugiés. Leur flexibilité, leurs vastes réseaux et leurs contacts, leurs connaissances et leur accès aux communautés au niveau local, ainsi que l'importance qu'elles attachent au bien-être de la personne<sup>15</sup> font des OSC un partenaire indispensable dans l'intégration de la migration dans les politiques

de développement au niveau local. Les OSC peuvent fournir un soutien technique et matériel pour renforcer le rôle et la contribution de la société civile dans le secteur de la migration, y compris leurs efforts de recherche, la prestation de services directs aux migrants et le développement d'actions de plaidoyer en faveur des migrants. La diaspora et les migrants en tant qu'OSC sont également des parties prenantes clés, comme indiqué ci-dessous.

Il est important de noter que les OSC doivent être impliquées dans l'ensemble du processus de définition, de mise en œuvre et d'évaluation des partenariats et des initiatives de coopération décentralisée axés sur la migration.

<sup>15</sup> L'OIM fait référence aux ONG, mais selon l'auteur de ce document, cela peut être étendu aux OSC en général. OIM, *Partenariats de l'OIM avec les organisations non gouvernementales dans la gestion des migrations* (MC/INF/253, 2002). Disponible à l'adresse suivante [http://governingbodies.iom.int/system/files/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/about\\_iom/fr/council/84/Mcinf253\\_fr.pdf](http://governingbodies.iom.int/system/files/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/about_iom/fr/council/84/Mcinf253_fr.pdf).

## La diaspora et les associations de migrants

Les migrants jouent un rôle essentiel dans le processus, et pas seulement en tant que destinataires d'actions menées par d'autres parties prenantes. L'expérience montre que l'approche traditionnelle « travail pour les migrants » doit être abandonnée en faveur d'une approche « travail avec les migrants » où les migrants sont autonomes et contribuent activement à la communauté. En effet, dans de nombreux cas, les associations de migrants et la diaspora sont à l'origine de l'établissement de partenariats de coopération décentralisés, en particulier ceux établis autour d'une filière migratoire : l'initiative du Grdr ci-dessous étant un bon exemple de réussite d'initiatives menées par des migrants.

### L'importance d'écouter et de promouvoir les initiatives de migrants

Le Grdr Migration, Citoyenneté, Développement (Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural) est une association qui a vu le jour en 1969 grâce aux efforts d'agronomes français et de travailleurs migrants de la région du fleuve Sénégal.

L'un des projets marquants lancés par le Grdr est le Programme d'appui aux initiatives de développement local (PAIDEL), dont l'objectif est d'améliorer la gouvernance locale en favorisant l'appropriation par les ALR des processus de développement. Le programme PAIDEL est devenu un bon exemple de coopération décentralisée dans la mesure où les ALR des territoires africains concernés ont bénéficié du soutien des régions françaises de l'Île-de-France, du Centre (maintenant Centre-Val de Loire) et du Nord-Pas de Calais (maintenant Hauts de France), ainsi que du gouvernement français et de l'Union européenne. Par ailleurs, l'un des axes était intitulé « Du local à international ... avec les migrants », reconnaissant ainsi le rôle clé que joue la diaspora dans le développement d'un territoire. Pour la mise en œuvre de ce volet, les institutions et les gouvernements locaux africains ont compté sur le soutien des associations de migrants à l'étranger.

Les résultats du projet comprennent l'institution de services partagés pour le développement local au niveau régional ou supramunicipal, le renforcement de la coopération territoriale des acteurs locaux (également avec des partenaires internationaux) et la capitalisation des bonnes pratiques.

Source : Grdr Migration-Développement-Citoyenneté. Disponible à l'adresse suivante <http://www.grdr.org>

Les migrants et leurs associations peuvent contribuer à la compréhension des langues et des spécificités culturelles des deux côtés du partenariat, à une vision enrichie des potentiels de développement local grâce à l'expérience migratoire et à la connaissance du territoire d'origine et de sa citoyenneté, que vient renforcer un potentiel apparenté à la fois pour l'identification des besoins et des priorités et pour l'investissement. La participation de la diaspora et des associations de migrants concerne à la fois les primo-arrivants et les communautés de migrants profondément implantées dans la communauté, afin de garantir que personne n'est laissé pour compte.

## Les initiatives de Santa Perpètua Solidària en matière de migration et de développement

Santa Perpètua Solidària est une ONG basée à Santa Perpètua de Mogoda, une ville située à la périphérie de Barcelone comptant une population de 25 000 habitants. Cette ONG est une association mixte composée de membres de la population locale ainsi que de migrants d'origines variées (Sénégalais, Gambiens, Mauritaniens, Marocains, etc.).

L'ONG identifie les projets possibles dans les pays d'origine de ces migrants, souvent acheminés par les migrants eux-mêmes. Une fois que l'ONG s'est assurée qu'elle dispose d'un homologue fiable, les deux partenaires élaborent le projet de manière plus approfondie et garantissent sa viabilité. Les migrants vivant à Santa Perpètua participent à l'élaboration du projet en s'occupant, entre autres, de la collecte de fonds, de l'établissement de relations avec les institutions publiques locales ou de l'obtention des permis requis, toujours avec la contribution de la communauté locale. La participation des femmes aux projets est un principe transversal pour l'ONG. Les projets sont cofinancés par l'ONG, la mairie de Santa Perpètua, le Fonds catalan pour la coopération au développement et l'Agence catalane pour la coopération au développement, ainsi que par la communauté des migrants et la communauté locale.

Source : Santa Perpètua Solidària. Disponible à l'adresse suivante <http://spsolidaria.org/>.

↓ Une municipalité de Mauritanie a reçu de l'eau potable dans le cadre du projet de coopération décentralisée « Approvisionnement en eau potable, un besoin primaire de la population. » Source : NGO Santa Perpètua Solidària.



## Secteur privé

Les professionnels, les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises peuvent fournir relations commerciales, savoir, expertise, technologie et nouvelles solutions sous forme d'assistance technique et de formations. Ils peuvent également mobiliser des fonds et des investissements, ainsi que des projets favorisant les priorités locales en matière de développement durable.

La diaspora et les migrants jouent également un rôle important dans la création d'emplois, l'esprit d'entreprise et l'investissement, notamment en ce qui concerne les PME. Les entreprises appartenant à des migrants contribuent à stimuler l'économie et à intégrer des groupes de migrants dans la mesure où elles emploient très souvent des migrants dans le cadre de leurs activités.

Le partenariat avec le secteur privé et, en particulier, avec des entreprises appartenant à des migrants et des entrepreneurs migrants est un facteur de succès essentiel dans le processus d'intégration de la migration et du développement.

## Organisations axées sur les connaissances

Les universités, les groupes de réflexion, les centres de recherche et les experts-conseils peuvent contribuer énormément à la réalisation d'évaluations des besoins en ce qui concerne les différentes dimensions des migrations qui, malgré leur impact évident sur la mise en œuvre des politiques sectorielles, ont jusqu'à présent été trop souvent négligées. De même, il est important de prendre en compte leur rôle dans les étapes de suivi et d'évaluation des politiques publiques (par le biais de la collecte de données, de leur analyse et de la formulation de conclusions).

### Cartographie des étudiants universitaires tunisiens en Toscane et de leurs besoins et potentiels

Dans le cadre du vaste projet de coopération décentralisée entre les régions de Toscane (Italie) et Kasserine (Tunisie), un exercice de cartographie a eu lieu pour identifier les étudiants universitaires tunisiens poursuivant leurs études en Toscane, ainsi que leurs antécédents, leurs besoins et leurs potentiels afin d'établir des synergies possibles avec le projet soutenu par l'ICMD en cours de réalisation. L'activité a été mise en œuvre par les associations Pontes et Nosotras, dont les membres sont des professeurs italiens et tunisiens à l'Université de Florence, avec le soutien d'EuroAfrican Partnership. Certains des plus de 100 étudiants inscrits à cette université ont ensuite participé à d'autres activités du projet.

Source : ICMD, Projet « Pour une meilleure efficacité des programmes de santé materno-infantile en Tunisie à travers une stratégie de développement qui implique les systèmes socio-sanitaires tunisiens et italiens. »

Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

Les organisations fondées sur les connaissances ont la capacité de travailler avec un large éventail de parties prenantes, qu'il s'agisse des ALR, des organisations internationales, des OSC ou du secteur privé. Leur contribution peut prendre la forme de collaborations scientifiques, d'approches théoriques, ainsi que d'outils et d'activités plus pratiques (services de santé, projets pilotes sur l'intégration des migrants dans des milieux économiques spécifiques, etc.). L'impact (souvent) transnational de leurs actions devient essentiel pour établir des relations avec leurs pairs dans d'autres territoires et donc pour mettre en place d'initiatives de

coopération décentralisée. Enfin, les programmes de bourses visant à favoriser la circulation et le transfert de connaissances sont également un outil approprié. Ces types de programmes ont constitué l'une des nombreuses actions couronnées de succès, entreprises dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée entre la Toscane (Italie) et Kasserine (Tunisie).

### Plateformes de gouvernance, transparence et responsabilité

Une fois les différentes parties prenantes identifiées, des espaces doivent être créés pour en organiser la participation. Les plateformes de gouvernance multi-niveaux et multipartites doivent être basées sur des relations de longue date et de confiance, qu'elles soient formelles ou informelles. Elles doivent respecter les principes suivants :

- être accessibles à tous les secteurs de la société ;
- être équilibrées de sorte qu'aucun groupe ne domine les autres ;
- être respectueuses de l'indépendance des acteurs non gouvernementaux ;
- être transparentes.

Ces mécanismes de gouvernance collective créent une appropriation et une coresponsabilité entre tous les acteurs et contribuent à éviter les doublons et les duplications d'efforts (bien qu'il soit important de veiller à ce que les différentes parties prenantes ne soient pas surchargées). Ils doivent favoriser leur propre légitimité, à la fois sur le plan interne et dans la sphère publique, vis-à-vis des autres acteurs qui n'y participent pas directement, en particulier les citoyens en général.

La légitimité s'accompagne d'une transparence et d'un besoin de responsabilisation plus difficile à atteindre. Pour cela, des mesures et un suivi améliorés s'imposent. Comme mentionné ci-dessus, il existe des parties prenantes qui sont davantage en mesure de recueillir et d'analyser des données que d'autres, comme indiqué ci-dessus (organisations fondées sur les connaissances, OSC, etc.). Une décision appropriée serait de créer des systèmes ouverts de données gouvernementales dans le cadre de ces plateformes multipartites et de les partager avec tous les partenaires de coopération décentralisée.

### 3.1.3 Cohérence des politiques

La complémentarité des actions liées aux migrations entre les ALR et leurs parties prenantes territoriales, favorisée grâce à cette approche multipartite, doit également pouvoir être en concordance avec la cohérence des politiques. Comme indiqué ci-dessus, la cohérence des politiques a été définie par l'OCDE comme étant une pratique visant à éviter ou à minimiser les répercussions négatives de diverses politiques (et actions) sur les perspectives de développement des pays en développement.<sup>16</sup> Cela suppose faire tomber les cloisons entre les différents secteurs et adopter des approches intégrées et équilibrées par rapport aux dimensions économiques, sociales et environnementales de la migration au sein de l'ALR (cohérence horizontale), mais aussi favoriser des actions agrégées aux niveaux mondial, régional, national et international (cohérence verticale), à l'exemple de la Commission nationale de la coopération décentralisée française.

---

<sup>16</sup> OCDE, *Better Policies for Sustainable Development 2016: New Framework for Policy Coherence* (Paris, OCDE, 2016). Disponible à l'adresse suivante <http://www.oecd.org/development/better-policies-for-sustainable-development-2016-9789264256996-en.htm>.



↑ Les acteurs locaux ont assigné des rôles et des responsabilités parmi les différentes parties prenantes pour améliorer la coordination et la cohérence des politiques aux Philippines. Source : ICMD.

## La Commission nationale de la coopération décentralisée française

EXEMPLE 7

En France, la Commission nationale de la coopération décentralisée est devenue une plateforme stable de gouvernance multi-niveaux, dont l'objectif est de favoriser le dialogue entre l'État et les ALR en vue d'une meilleure coordination et complémentarité de leurs actions respectives dans le domaine de la coopération décentralisée.

La Commission est composée du même nombre de représentants des associations nationales des ALR (y compris les associations intersectorielles des municipalités, des provinces et des régions et celles spécialisées dans les relations internationales : Cités Unies France et l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe) et de tous les ministères œuvrant dans le domaine de la coopération décentralisée.

La Commission émet différentes propositions visant à améliorer les différentes modalités de coopération décentralisée et a créé une base de données de tous les projets et accords conclus par les ALR françaises dans le cadre de ce type de coopération internationale.

Source : France Diplomatie, « Présentation de la commission nationale de la coopération décentralisée » (CNCD). Disponible à l'adresse suivante <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Des partenariats et des initiatives de coopération décentralisée, axés sur la migration, doivent donc être établis en cohérence avec les différentes politiques publiques adoptées par les ALR dans les territoires concernés. Cela signifie que ces partenariats et initiatives doivent être conformes aux plans stratégiques ou intégrés de développement durable, mais aussi à tous les instruments sectoriels utilisés dans différents domaines (éducation, santé, emploi, urbanisme, inclusion sociale, etc.). Suite à la conception pluridimensionnelle de la migration, la cohérence des politiques est essentielle et doit faire l'objet d'un suivi en recourant à des systèmes de gouvernance adéquats multi-niveaux et multipartites.

En fait, certaines villes et régions adoptent des plans directeurs de coopération pour le développement afin de fournir un cadre qui renforce la cohérence des politiques dans leurs initiatives de développement international. Ces plans comprennent généralement les éléments suivants :

- les valeurs sur lesquelles repose la politique ;
- les régions d'intervention prioritaires ;
- les partenariats de coopération décentralisée ;
- les secteurs d'intervention (gouvernance, développement économique, changement climatique, migration etc.) ;
- les moyens d'interventions ;
- le budget ;
- la cohérence avec d'autres politiques publiques (marchés publics, développement économique local, migration, changement climatique, etc.) ;
- les outils de surveillance et d'intervention ;
- les mécanismes de gouvernance.

Des mécanismes de gouvernance sont mis en place pour assurer la coordination des initiatives figurant dans le plan et constituent un cadre adéquat pour garantir un suivi et une cohérence appropriés avec d'autres initiatives et politiques, à l'exemple de la ville de Barcelone ces dernières années.

## Plan directeur de la coopération et de la justice mondiale de la ville de Barcelone pour la période 2017-2020

Depuis de nombreuses années, la ville de Barcelone souligne sa stratégie de coopération au développement (coopération décentralisée incluse) dans un plan directeur pluriannuel spécifique également avalisé par les citoyens. Le plan directeur actuel a été récemment approuvé.

L'une des priorités pour la période actuelle concerne la cohérence des politiques. S'appuyant sur les expériences de coopération technique concluantes avec d'autres territoires, le Conseil municipal de Barcelone s'est engagé à procurer une approche stratégique à tous les départements du Conseil qui contribuent à transformer la ville avec pour objectif de faire régner la justice dans le monde, également en coordination avec le plan d'action externe approuvé récemment par le Conseil. Cela signifie qu'il faut non seulement éviter les contradictions entre les politiques et les actions des différents départements, mais aussi orienter toutes les politiques et actions vers le même objectif, sur la base d'une analyse ex ante et d'une approche qui inclut la justice mondiale.

La migration est également une caractéristique importante du plan directeur – c'est en fait la pierre angulaire de deux de ses objectifs stratégiques : l'Objectif stratégique n°4 : Favoriser le respect et la protection des droits de l'homme et l'Objectif stratégique n° 8 : Protéger les droits fondamentaux des citoyens dans les situations d'urgence. Le plan directeur entreprendra donc des actions visant, entre autres, à contribuer à une meilleure gestion de la crise des réfugiés, à accueillir les demandeurs d'asile, à assurer la sécurité des filières de migration, à restaurer les zones urbaines touchées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et à intégrer la migration en tant qu'élément intersectoriel dans toutes les politiques et actions du Conseil.

Source : Plan directeur de la coopération et de la justice mondiale de la ville de Barcelone pour la période 2017-2020.

Concurremment avec les stratégies et les politiques locales, les partenariats et les initiatives de coopération décentralisée doivent également être cohérents toujours dans le cadre du principe d'autonomie locale avec les politiques et la législation nationales et les programmes internationaux. En fait, comme il a été souligné dans la première partie, les programmes mondiaux, tels que l'Agenda 2030 pour le développement durable, le Nouvel agenda urbain ou la Déclaration de New York, fournissent aux ALR une feuille de route politique pour leurs initiatives de coopération décentralisée.

### 3.1.4 Transparence et responsabilité

La transparence et la responsabilité sont une condition fondamentale de toute stratégie, politique, activité ou plan. Ces deux principes ne sont pas une fin en eux-mêmes, mais plutôt un moyen de coopération efficace et donc d'obtenir des résultats de développement efficaces. Par ailleurs, plus le nombre d'acteurs impliqués dans le partenariat de coopération décentralisée est élevé, plus ces deux questions clés seront importantes pour obtenir des résultats positifs. **Pour plus d'informations sur ce sujet, référez-vous à l'étape 3 du processus présenté dans le dépliant.**

3

#### L'approche de gouvernance multi-niveaux de l'Équateur

L'Équateur a favorisé la mise en place de systèmes intégrés de développement local qui permettent au gouvernement national et aux gouvernements autonomes décentralisés (GAD) de coordonner des initiatives sur des questions telles que la transformation des modes de production, la localisation efficace des politiques publiques et des investissements et la gestion appropriée des initiatives de coopération internationale pour le développement.

Ces systèmes intégrés de développement local, appuyés par le PNUD, ont abouti aux résultats suivants :

- Au niveau territorial, les espaces de coordination et de dialogue (groupes de travail territoriaux) ont été institutionnalisés dans la plupart des territoires par des décrets, le cofinancement des coûts opérationnels, le détachement de personnel et, en général, l'adoption de modèles de gestion de la coopération internationale en faveur du développement.
- Au niveau national, la mise en lien des processus de décentralisation et de développement territorial a été incorporée dans les résolutions publiques, et le plan de renforcement des capacités du GAD en gestion de la coopération internationale pour le développement comprend désormais la création d'espaces participatifs pour réunir les acteurs territoriaux et les différents niveaux gouvernementaux. De plus, les stratégies de travail du Secrétariat technique de la coopération internationale au niveau territorial s'inscrivent désormais dans les relations entre les acteurs territoriaux et les institutions gouvernementales à différents niveaux.
- Au niveau international, le système a été intégré dans l'approche et la stratégie de développement territorial du PNUD.

Source : Global Taskforce of Local and Regional Governments, ONU-Habitat, et PNUD, « Roadmap for localising the SDGs: implementation and monitoring at subnational level. »

EXEMPLE 9



La transparence et la redevabilité doivent être assurées à toutes les étapes de l'action et dès le début du partenariat. Lorsque les partenaires n'ont pas la capacité de mener à bien des tâches confortant ces impératifs de transparence et de redevabilité, ou chaque fois que cela est nécessaire, ils peuvent s'appuyer sur des tierces parties bénéficiant d'une confiance mutuelle, qui offriront un point de vue indépendant et objectif précieux.

Ces principes ont une perspective à la fois interne et une externe. En ce qui concerne la perspective interne, elle sera absolument nécessaire au bon déroulement de l'action, car elle permet de détecter les erreurs ou les mauvaises pratiques développées par l'un des partenaires du projet et d'y remédier à temps. Pour ce qui est de la perspective extérieure, les différentes parties prenantes de la société et les citoyens en général (et, dans le cas de la migration, les associations de migrants et la diaspora en particulier) ont le droit de connaître l'ampleur du succès ou de l'échec des initiatives de leurs autorités publiques, ainsi que l'impact de ces résultats et répercussions non seulement sur eux-mêmes mais aussi sur le développement à moyen et à long terme de leurs territoires.

La participation des associations de migrants et de la diaspora aux tâches de transparence et de redevabilité, qu'elles soient directement impliquées dans le partenariat ou non, sera essentielle si le partenariat vise à améliorer l'efficacité des objectifs fixés, à promouvoir l'appropriation parmi toutes les parties prenantes (en particulier les migrants) et, par conséquent, à contribuer à l'efficacité de la coopération décentralisée.

## EXEMPLE 10

### **Le Conseil de solidarité et de coopération de Sabadell**

En 2009, la ville de Sabadell (Espagne), qui compte une population de 200 000 habitants, a fondé le Conseil de solidarité et de coopération pour servir de plateforme de travail en participation entre le Conseil municipal et des parties prenantes locales dans le domaine de la coopération au développement. Le Conseil compte actuellement 36 institutions sociales, les six groupes municipaux et quatre entreprises privées. Différentes OSC participant au Conseil sont des associations de migrants, y compris des migrants de Bolivie ou de Guinée, entre autres. Le Conseil municipal travaille actuellement sur un nouveau plan directeur de coopération pour le développement qui favorisera la coopération directe avec la contribution active des OSC (et en particulier des associations de migrants) par rapport à la coopération indirecte, afin d'accroître la participation et l'appropriation par tous les acteurs. Ce plan directeur évaluera également les relations bilatérales actuelles du Conseil et la faisabilité de nouveaux accords de coopération entre villes avec les villes d'origine des principaux groupes de migrants dans la ville de Sabadell, afin d'établir des passerelles entre elles et ainsi améliorer la gestion de la migration.

Source : Ajuntament de Sabadell, « Cooperació. » Disponible à l'adresse suivante <http://www.sabadell.cat/ca/cooperacio>

### 3.1.5 Identification des partenaires potentiels pour mener à bien les initiatives de coopération décentralisée axées sur la migration

Concurremment avec la décision politique de s'engager dans des partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration, le fait d'avoir des partenaires fiables et stables devient une autre question cruciale du point de vue de l'efficacité. **Pour plus d'information sur ce sujet, référez-vous à l'étape 4 du processus présenté dans le dépliant.**



Comme nous le verrons dans la partie suivante, si le partenariat existe déjà et fonctionne de manière efficace, l'intégration des questions de migration devient une tâche relativement simple. Cependant, s'il doit être établi à partir de rien, la question de savoir comment identifier les partenaires devient sensible, car leur fiabilité et leur capacité opérationnelles sont des facteurs de succès importants.

Il existe plusieurs façons d'identifier les partenaires. Les principales filières migratoires concernant chaque territoire fournissent un cadre adéquat. Voici quelques critères qui peuvent être utiles lorsque vous vous concentrez sur un territoire ou un autre.

- Pays et région d'origine ou de destination du ou des groupes de migrants les plus importants ;
- Existence d'associations de migrants ou de tout autre type d'organisation dans lesquelles est impliquée la diaspora ;
- Expérience en coopération décentralisée des ALR partenaires potentielles.
- Ressources disponibles ;
- Proximité culturelle et langue ;
- ...

Compte tenu de tout ce qui précède, la question est de savoir comment contacter les partenaires potentiels et rassembler toutes les informations nécessaires à leur sujet. La partie suivante souligne différentes façons de le faire :

#### → **Par le biais d'associations de migrants**

Les associations de migrants et les autres groupes de la diaspora peuvent constituer l'un des canaux les plus efficaces pour commencer à établir des liens entre les ALR d'origine et les ALR de destination. De nombreux partenariats de coopération décentralisée construits établis autour des parcours de migration sont nés d'initiatives dirigées par des migrants. Le fait d'impliquer ces derniers dès le départ apporte des avantages pertinents du point de vue de l'efficacité.

## Le partenariat entre Schaerbeek en Belgique et Al Hoceima au Maroc

Al Hoceima, une ville marocaine située sur la côte méditerranéenne, connaît ces derniers temps une croissance constante en raison de la migration du milieu rural vers le milieu urbain. Dans le même temps, de nombreux citoyens ont quitté Al Hoceima pour se rendre en Europe, notamment en Belgique pour un grand nombre d'entre eux. Dans le cadre d'un partenariat entre Al Hoceima et la municipalité de Schaerbeek (Belgique), les groupes de la diaspora vivant en Belgique contribuent à la mobilisation d'une assistance technique en planification urbaine depuis leur communauté de destination et ont aussi créé un bureau de gestion pour les besoins du centre-ville d'Al Hoceima, bénéficiant de l'expertise des AL belges.

Source : ICMD, « Coopération décentralisée, codéveloppement et partenariats territoriaux, » *Ma boîte à outils de l'ICMD*, Module 2, Session n°2. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>

### → Organiser des missions d'identification

Certaines ALR organisent des missions d'identification dans les pays et territoires d'origine ou de destination des migrants, afin de nouer des contacts, de recueillir des informations sur le contexte socio-économique et politique et d'analyser la faisabilité d'établir des partenariats efficaces. Comme nous le verrons dans l'exemple suivant, ces missions peuvent inclure les ALR et d'autres parties prenantes locales, ce qui permet d'avoir une image globale du territoire.

↓ Les rencontres entre la diaspora sénégalaise en Espagne et les élus ont eu lieu au sein du PAICODELS pour initier de nouveaux projets et associations de coopération décentralisée. Source : ICMD.



## Le Sénégal et la Gambie, partenaires clés pour les gouvernements locaux catalans

En mai 2017, le Conseil provincial de Barcelone, l'Agence catalane pour la coopération au développement et le Fonds catalan pour la coopération au développement ont lancé une mission conjointe au Sénégal et en Gambie visant à identifier d'éventuels projets de coopération directe avec les gouvernements locaux de ces deux pays africains.

Dans la région de Casamance, les gouvernements locaux catalans ont abordé des questions telles que la sécurité alimentaire, le genre et la gouvernance, et établi des contacts avec les agences de développement régional de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda, des ONG locales et des institutions multilatérales (OMS, UNICEF, ONU-Femmes, PNUD). En Gambie, ils ont rencontré les gouverneurs des régions Upper River et West Coast, ainsi que des ONG locales, l'Association des organisations non gouvernementales TANGO, des institutions multilatérales et le ministère des Forêts et de l'Environnement.

Cet échange n'a pas été le premier contact entre les autorités catalanes et africaines. En fait, les municipalités de la région de Sédhiou avaient déjà visité la Catalogne, afin de s'entretenir sur les domaines d'intérêt communs et les explorer. Cela a conduit à des partenariats visant à partager du matériel médical qui contribue à la planification sanitaire de la région de Sédhiou et s'appuie sur la présence de la diaspora sénégalaise en Espagne.

De nombreux migrants sénégalais et gambiens sont installés en Catalogne depuis les années 80 et ont créé leurs propres associations et initiatives, ce qui explique pourquoi leur implication dans les futurs projets sera essentielle.

Source : Diputació de Barcelona, « Missió de l'Oficina de Cooperació al Desenvolupament a Senegal i Gàmbia. »

### → Par le biais des niveaux supérieurs du gouvernement

Différents niveaux de gouvernement peuvent offrir un soutien aux ALR pour identifier des partenaires potentiels dans les pays et territoires d'origine ou de destination des migrants.

Les délégations diplomatiques sont certainement l'une des ressources les plus importantes sur lesquelles comptent les ALR. Elles soutiennent généralement leurs ALR dans l'organisation des missions et l'établissement d'agendas, ou fournissent des informations clés sur le pays et le territoire en cause.

De plus, dans de nombreux pays, en particulier dans les régions les plus développées, les régions (ou États fédéraux) ou les gouvernements supra-municipaux (provinces) apportent leur soutien aux AL en ce qui concerne l'identification de partenaires potentiels et l'engagement dans des partenariats de coopération décentralisée. L'exemple ci-dessus montre comment les différents niveaux de gouvernement, régional, provincial et local, collaborent à l'identification des partenaires et à la collecte d'informations dans le but de mener des initiatives de coopération décentralisée dans les régions d'origine d'importants groupes de migrants en Catalogne.

De même, les associations d'ALR, telles que l'association néerlandaise VNG, peuvent également procéder de la sorte.

## VNG International

VNG International est l'Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités des Pays-Bas. Elle soutient les processus de décentralisation et facilite la coopération décentralisée grâce au renforcement des gouvernements locaux, de leurs associations, de leurs instituts de formation et de leurs groupes de travail sur la décentralisation, tant dans les pays en développement que dans les pays en transition.

Le programme pour les compétences des gouvernements locaux de VNG International, financé principalement par le ministère néerlandais des Affaires étrangères de 2012 à 2016, cherchait à développer les capacités des gouvernements locaux et des associations de gouvernement local dans dix pays d'Amérique centrale, afin de contribuer au développement économique local durable et aux quatre thèmes prioritaires de la politique néerlandaise de coopération internationale : l'eau ; la sécurité et l'État de droit ; la sécurité alimentaire ; et la santé et les droits sexuels et génésiques. Compte tenu des résultats positifs de l'initiative, de nombreuses municipalités néerlandaises ont exprimé leur engagement et leur enthousiasme à adhérer à l'édition suivante, disposées à partager leurs connaissances et leur expertise si nécessaire dans d'autres domaines, tels que la migration.

Source : VNG International, « The new local government capacity development programme. » Disponible à l'adresse suivante <http://www.vng-international.nl/blog/dutch-municipalities-expressed-commitment-and-enthusiasm-for-the-new-local-government-capacity-development-programme-formulation-for-development-countries>

### → Par le biais de réseaux

Les réseaux qui rassemblent des ALR peuvent également être très utiles à l'établissement de partenariats de coopération décentralisée, comme en témoigne le travail intense de Cités Unies France dans ce domaine. Bien que les réseaux soient mis en place pour fournir d'autres types de services, principalement le plaidoyer, la sensibilisation, l'échange d'expériences, le transfert de savoir-faire ou l'apprentissage mutuel, ils offrent souvent un espace privilégié propice à l'établissement de partenariats hautement fiables et efficaces.

## Cités Unies France

Cités Unies France (CUF) est une fédération de 3 000 collectivités locales et régionales françaises impliquées dans des relations internationales et, en particulier, dans une coopération décentralisée.

Étant donné que les autorités locales françaises sont autorisées à signer des accords avec des homologues étrangers, à condition qu'ils ne soient pas en conflit avec les engagements nationaux français, un nombre considérable et de plus en plus élevé d'entre elles participent à des partenariats avec d'autres ALR à travers le monde (des milliers de partenariats existent avec plus de cent pays). Dans le domaine de la coopération internationale, Cités Unies France fournit des informations et des conseils, organise des groupes de travail sur des questions spécifiques et coordonne plus de vingt

« groupes de pays », réunissant les collectivités locales françaises afin de faciliter l'échange d'informations et d'expériences et de favoriser une coopération plus étroite entre ses membres. Cités Unies France a établi de solides collaborations avec les associations des collectivités locales françaises, les autorités nationales, des pays partenaires et d'autres pays, des ONG et leurs réseaux, ainsi qu'avec un certain nombre de fédérations et plateformes de parties prenantes œuvrant dans le domaine de la coopération décentralisée. Être membre de CGLU et de Platforma permet à la fédération de s'engager dans des négociations mondiales directes dans différents domaines, tels que l'environnement et le changement climatique, dans le cadre de discussions entre les autorités nationales et les organisations internationales.

Source : Cités Unies France. Disponible à l'adresse suivante <http://www.cites-unies-france.org/>

### 3.1.6 Rassembler les informations nécessaires sur le partenaire potentiel

Comme indiqué dans la partie précédente, le soutien des associations de migrants et des différents niveaux d'administration ou des réseaux n'est pas seulement important pour contacter les partenaires potentiels, mais aussi pour accéder et recueillir les informations nécessaires permettant de travailler à l'établissement des partenariats d'une manière appropriée.

L'information joue un rôle déterminant. Connaître précisément et de manière approfondie les conditions dans lesquelles le partenaire potentiel travaille peut éviter les problèmes et les mauvaises surprises. Voici des aspects fondamentaux à prendre en considération avant de formaliser un partenariat :

- le contexte socio-économique et environnemental ;
- le contexte politique ;
- l'environnement dans lequel fonctionnent les ALR (niveaux de décentralisation, compétences, ressources financières, etc.) ;
- le contexte migratoire et les mécanismes de gouvernance de la migration ;
- les compétences spécifiques de l'ALR sur les questions liées à la migration ;
- les capacités opérationnelles.

### 3.1.7 Comment formaliser les accords ou réviser les partenariats existants

Une fois que les contacts sont établis et que la décision politique est prise (en fonction des besoins réels et intérêts des ALR, en concertation avec les parties prenantes les plus pertinentes, en coordination avec les différents niveaux de gouvernement et selon les informations appropriées), il est temps de mettre en place un nouveau partenariat ou de réviser un partenariat existant afin d'introduire des éléments liés à la migration.

Il est important de souligner que des partenariats correctement institutionnalisés ont tendance à être plus durables que ceux qui fonctionnent de façon informelle. En ce sens, il est souhaitable de signer des accords de partenariat ou de réviser des accords existants, car cela donne davantage de certitude et de transparence aux initiatives que prévoient les ALR.

Il existe différentes formes d'accords. Les plus courants sont les suivants :

- accord de partenariat ;
- protocole d'accord ;
- accord de jumelage.

Outre le fait que les accords de jumelage sont de nos jours généralement désuets, les nouveaux accords doivent, au minimum, inclure les éléments suivants :

- des informations générales sur les ALR concernées ;
- l'objectif du partenariat (il doit être concret et axé sur les résultats) ;
- les actions prévues dans le partenariat (elles doivent être mesurables) ;
- les résultats attendus ;
- les parties prenantes qui doivent y participer ;
- le système de suivi et d'évaluation (y compris les indicateurs) ;
- la cohérence avec les plans de développement de chaque ALR ;
- l'adhérence aux ODD ;
- le calendrier ;
- le budget ;
- le système de gestion (y compris les unités ou les départements administratifs en charge) ;
- le système de gouvernance.

Les objectifs du partenariat doivent être définis en commun par les ALR, en concertation avec les parties prenantes impliquées dans chaque territoire, en particulier les associations de migrants et les groupes de la diaspora, et être l'expression d'un intérêt partagé.

Cependant, comme cela a été souligné dans les parties précédentes, les partenariats existants peuvent également être révisés pour introduire de nouveaux éléments liés à la migration et au développement. C'est aussi une décision politique qui doit être prise en fonction des véritables besoins et intérêts, en concertation avec les parties prenantes locales, en coordination avec les différents niveaux de gouvernement et selon des informations appropriées et suffisantes. La formalisation de la révision d'un accord existant est également hautement souhaitable, afin de fournir une feuille de route quant aux actions à entreprendre et d'en acquérir la certitude.

La révision des accords existants doit inclure :

- la révision des objectifs ;
- la révision des actions à entreprendre ;
- les résultats attendus ;
- l'inclusion d'autres parties prenantes qui devraient y participer (associations de migrants et groupes de la diaspora) ;
- les nouveaux indicateurs ;
- la révision de l'approche de cohérence ;
- l'adhérence aux ODD ;
- le calendrier de l'accord révisé ;
- le budget révisé ;
- le système de gestion révisé (y compris les unités ou les départements administratifs en charge) ;
- le système de gouvernance révisé.

L'**annexe 2** fournit un modèle de protocole d'accord de coopération décentralisée liée à la migration entre deux exemples de villes. Il a été rédigé en fonction de tous les critères qui, comme indiqué ci-dessus, doivent dans l'idéal être inclus dans ce type de cadre de référence pour un partenariat de coopération décentralisée. En conséquence, le modèle doit être adapté en fonction des besoins, des priorités, des objectifs, des capacités et des circonstances des parties considérées.



↑ Le maire de Bangui et le personnel d'Emergencia, une organisation italienne à but non lucratif, visitent un hôpital rénové par l'organisation à Bangui, en République centrafricaine. Source : Photo ONU/ Nektarios Markogiannis.

### 3.1.8 Qui est responsable de la promotion et de la gestion des partenariats de coopération décentralisée ?

La gestion des partenariats de coopération décentralisée basée sur la migration est une tâche difficile pour les ALR, même dans les pays développés, qui ont un grand besoin de certaines capacités et compétences professionnelles, ainsi que de ressources suffisantes.

Du fait que les structures politiques ou administratives des ALR varient d'un pays à l'autre, et même d'ALR à ALR, il est difficile de déterminer qui doit être chargé de traiter les partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration aux niveaux politique, technique et administratif.

Le tableau suivant fournit un ensemble de suggestions découlant des tendances les plus courantes parmi les ALR :



Tâche	Poste	Compétences
<b>Décision politique, suivi et représentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maire ou Président</li> <li>→ Conseiller ou autorité élue responsable de la coopération décentralisée</li> <li>→ Conseiller ou autorité élue responsable de la migration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Leadership et reconnaissance</li> <li>→ Capacité à intégrer les politiques</li> <li>→ Capacité à opérer dans différents scénarios culturels</li> <li>→ Capacité à mobiliser et à motiver les parties prenantes</li> <li>→ Transparent et ouvert à rendre compte</li> <li>→ Compréhension des liens entre migration et développement</li> <li>→ Compréhension des besoins et des droits des migrants et des personnes déplacées</li> </ul>
<b>Gestion technique et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département chargé de la coopération décentralisée</li> <li>→ Département chargé de la migration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Compétences en gestion</li> <li>→ Langues</li> <li>→ Capacité à opérer dans différents scénarios culturels</li> <li>→ Capacité à mobiliser et à motiver les parties prenantes</li> <li>→ Capacité à gérer les budgets</li> <li>→ Axé sur les résultats</li> <li>→ Compétences de suivi et d'évaluation</li> <li>→ Compréhension des liens entre migration et développement</li> <li>→ Compréhension des besoins et des droits des migrants et des personnes déplacées</li> </ul>
<b>Gestion administrative et contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Services juridiques</li> <li>→ Services financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Questions juridiques et financières, connaissances selon la réglementation nationale et internationale</li> </ul>

Comme il ressort clairement du tableau, des équipes qualifiées et des compétences et capacités spécifiques aux niveaux politique, technique et administratif sont indispensables. Les ressources humaines sont essentielles à la réussite de la conduite e efficace des initiatives et à la réalisation des résultats attendus du point de vue du développement durable.

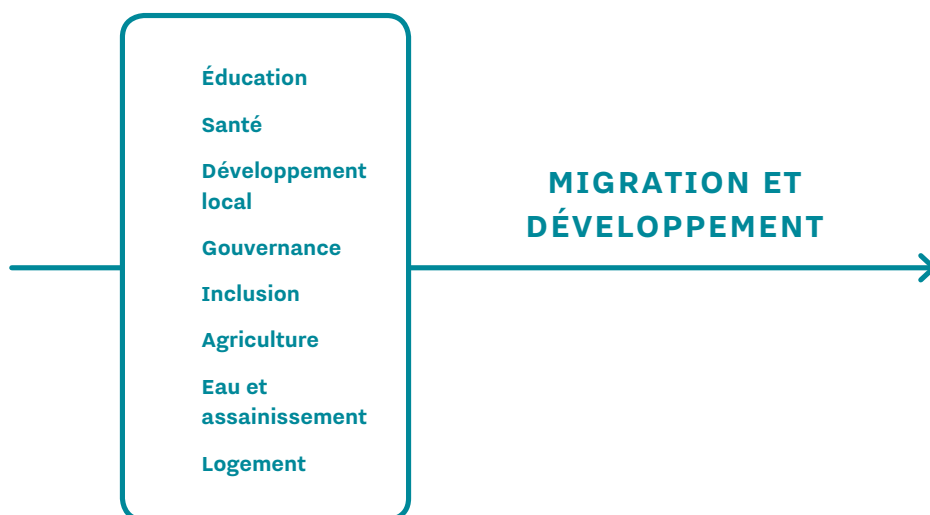
Comme nous le verrons dans la **partie 3.3**, outre les ressources humaines, les ressources financières et technologiques sont également indispensables.



## 3.2 La dimension sectorielle

Comme il a été souligné dans la **partie 2**, l'inclusion de la migration en tant qu'aspect clé du développement territorial peut être abordée dans un large éventail de perspectives et de domaines. En effet, la reconnaissance que la migration est une question transversale, affectant et étant affectée par une variété de questions, a amené les ALR à l'approcher de manière intégrale et pluridimensionnelle.

C'est ainsi que les partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration peuvent se concentrer sur un large éventail de thèmes et de domaines d'intervention, en adhérant à la conception universelle, intégrale et pluridimensionnelle du développement durable exprimée par l'Agenda 2030.



Il est important de souligner le sens que revêt l'expression **prospérité partagée pour tous et l'intérêt mutuel** au moment de définir les thèmes à aborder par les partenariats. La pleine participation aux initiatives exige qu'elles soient considérées comme un outil utile par tous les partenaires pour ce qui est d'avoir des impacts positifs et durables

### 3.2.1 Principaux secteurs d'intervention

Voici les thèmes abordés le plus souvent par les partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration.

**L'amélioration de la gouvernance** dans les différents territoires concernés, c'est-à-dire le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des ALR en ce qui concerne le phénomène de la migration et l'établissement de moyens de l'aborder et de l'inclure comme un élément essentiel de leur programme. Les initiatives de gouvernance pourraient se concentrer sur différentes questions, telles que la mise en place de plateformes multipartites pour aborder les politiques de migration ; la participation de la diaspora et de la communauté des migrants au processus décisionnel dans différents domaines (planification, infrastructure, logement, éducation, santé, etc.) ; la mise en place de relations stables

entre les autorités et les communautés de migrants sur le territoire et même la création d'une structure de médiation entre elles ; les mécanismes pour accroître la transparence et la responsabilisation des politiques de migration, la gestion des données pour améliorer les politiques publiques de migration, etc.

Il est possible de se référer à des expériences pertinentes concernant les **politiques d'inclusion des migrants** dans les communautés d'accueil, y compris concernant des questions telles que l'intégration économique, culturelle, sociale et politique, la promotion de la diversité, le dialogue interculturel et interreligieux et la lutte contre le racisme et la xénophobie. Dans les années à venir, les ALR devront souligner la nécessité de confronter les rumeurs et les préjugés anti-migrants face à la montée du chômage, à la ghettoïsation urbaine, à la radicalisation religieuse etc., tout en mettant en évidence les aspects positifs en termes économiques, sociaux et culturels.

Les partenariats de coopération décentralisée peuvent également s'attaquer à des problèmes et à des objectifs sectoriels, plus spécifiques. Une coopération entre les territoires pourrait avoir lieu dans de nombreux domaines, tels que la santé, l'éducation ou le développement économique local.

## Profils migratoires et dialogue ville à ville en Méditerranée

Le projet « Profils migratoires et dialogue ville à ville en Méditerranée » (projet C2C, 2015-2018) a été lancé par l'ICMPD en partenariat avec les CGLU, ONU-Habitat et différentes villes méditerranéennes (Tanger, Tunis, Beyrouth, Amman, Lisbonne, Lyon et Turin) pour définir l'agenda et informer sur le rôle que jouent les villes dans les politiques migratoires sur le pourtour méditerranéen, améliorant ainsi l'inclusion et l'intégration des migrants dans les villes de la région du sud de la Méditerranée, y compris par l'accès aux droits humains.

Ce projet vise à renforcer les connaissances et les capacités des politiciens locaux, des hauts fonctionnaires et des professionnels des départements des administrations municipales travaillant dans des secteurs pertinents, tels que le logement, les soins de santé, l'éducation, la participation communautaire, l'urbanisme, le travail et l'emploi. Les CGLU sont chargés de coordonner les sept réunions thématiques d'apprentissage par les pairs qui rassemblent les représentants du département pour l'inclusion et du département thématique concerné des 10 villes participantes.

Ce projet témoigne de la nature bilatérale des relations de coopération décentralisée. Ici, les relations Nord-Sud, Nord-Nord et Sud-Sud sont favorisées suite aux tendances mondiales et aux derniers développements en matière de migration : dans le bassin méditerranéen, les pays évoluent, passant de pays de transit à pays d'accueil, ce qui soulève pour ces pays et leurs ALR dans les villes du sud de la Méditerranée de nouvelles préoccupations qui doivent être partagées et étudiées conjointement avec leurs homologues voisins.

Source : CGLU, « Migration. » Disponible à l'adresse suivante <https://www.uclg.org/fr/themes/migration>

**Le développement économique local (DEL)** est certainement l'un des problèmes abordés le plus souvent par les partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration. Les différents thèmes abordés sont les suivants :

- les politiques DEL améliorées ;
- les échanges commerciaux ;
- le soutien aux projets productifs (agriculture), production de proximité, etc. ;
- le soutien à la création d'entreprises dirigées par des migrants et d'investissements ;
- l'amélioration des politiques de l'emploi ;
- l'encouragement de l'innovation ;
- etc.

Santa Maria da Feira (Portugal) a réussi à relier la migration au développement économique local, comme expliqué ci-dessous.

### **Santa Maria da Feira : La diversité et la migration comme porte d'accès à de nouveaux marchés**

EXEMPLE 16

Santa Maria da Feira, une municipalité située à la périphérie de Porto, dans le nord du Portugal, s'adapte de manière surprenante à la réalité de la diversité culturelle. Stimulée par la municipalité, la communauté locale des affaires explore les nouvelles opportunités que présente la migration : la présence de personnes d'origines différentes sur son territoire et la présence de « Feirenses » (habitants de Santa Maria da Feira) dans un certain nombre de pays étrangers

La municipalité prévoit le lancement d'une plateforme en ligne qui reliera les propriétaires d'entreprises locales de tous horizons à la diaspora portugaise et aux pays d'origine des immigrants locaux. Le lancement de cette plateforme est l'aboutissement d'un certain nombre d'initiatives pour nouer des relations par le biais de partenariats commerciaux. La municipalité effectue régulièrement des échanges commerciaux avec Kenitra, au Maroc. Le partenariat, rendu possible grâce à la présence de ressortissants marocains à Santa Maria da Feira, a commencé par la visite d'une délégation de Kenitra en 2012. Depuis lors, plusieurs protocoles ont été signés entre les deux communes, en plus des relations commerciales établies avec le secteur privé.

Des partenariats similaires ont déjà été établis dans d'autres pays, comme le Venezuela, le Mozambique et la France. La municipalité joue un rôle actif en aidant les entreprises locales à se développer à l'international. La diversité de la population de Santa Maria da Feira est une ressource précieuse dont le Conseil a cherché à tirer le meilleur parti.

Outre les migrants locaux, Santa Maria da Feira a également sensibilisé la diaspora portugaise. Beaucoup de Feirenses ayant réussi à l'étranger ont répondu de manière positive, ce qui a permis à la municipalité de poursuivre sa mission consistant à fournir des opportunités commerciales à l'étranger pour les entreprises locales.

Source : Conseil de l'Europe, « Intercultural cities: good practice examples. » Disponible à l'adresse suivante <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/-/bilateral-overseas-business-development>

Les transferts de fonds sont un autre aspect important à aborder dans le cadre de partenariats de coopération décentralisée, car les projets peuvent se concentrer sur la façon de lier les transferts de fonds au développement économique local tant dans les communautés d'origine que dans les communautés d'accueil. C'était l'un des objectifs du projet EMIDEL, tel que décrit ci-dessous.

## Le projet EMIDEL

Le projet EMIDEL, dirigé par le Conseil municipal de L'Hospitalet de Llobregat (Espagne) en partenariat avec le Conseil municipal de La Paz et le Conseil municipal de Santa Tecla (Salvador) et le Conseil départemental de Canelones (Uruguay), a été financé par le Programme URB-AL III de l'Union européenne.

Ce projet visait à élaborer des modèles de formation pour les gouvernements locaux latino-américains, afin que, en s'appuyant sur l'expérience européenne dans ce domaine, ils puissent créer une structure d'unités de développement économique local qui encourage les initiatives privées.

Les objectifs spécifiques du projet étaient les suivants :

- Développer la capacité des gouvernements locaux à aider et à promouvoir les entrepreneurs, dans le but de stimuler le développement économique local.
- Développer des expériences de formation et une assistance technique qui rendent viable l'investissement productif des entrepreneurs dans les municipalités locales, en augmentant la valeur des transferts de fonds des émigrants latino-américains vers l'Europe.

Source : « Main achievements and impacts of the URB-AL III Programme projects. » Disponible à l'adresse suivante [https://issuu.com/urbal3/docs/resultados\\_e\\_impactos\\_urb-al\\_iii.en](https://issuu.com/urbal3/docs/resultados_e_impactos_urb-al_iii.en)

Dans le domaine de la **santé**, les partenariats peuvent viser à renforcer les structures d'organisation et de gouvernance dans les hôpitaux ou le système de santé en général, ou à créer des mécanismes pour assurer l'accès du système de santé à l'ensemble de la communauté, en particulier les femmes, les personnes âgées et les enfants. Le projet Toscane-Kasserine mentionné ci-dessous peut encore être souligné comme une bonne pratique d'insertion de la migration dans la coopération décentralisée.

## Partenariat Toscane-Kasserine

La région de Toscane en Italie et le gouvernorat de Kasserine en Tunisie ont développé de solides relations depuis la signature du Protocole d'accord entre les deux gouvernements en 2011. Les deux régions ont lancé un projet de « Soutien au système de santé du gouvernorat de Kasserine » (2013-2015). L'un des sous-projets visait à améliorer l'efficacité des programmes de santé maternelle et infantile en Tunisie (en mettant l'accent sur les zones marginalisées de Tunisie) par une stratégie de développement impliquant les femmes et les systèmes de santé de la Tunisie et de l'Italie.

Plusieurs autorités publiques et OSC des deux régions ont participé à l'initiative, qui comptait sur la participation particulière de la communauté tunisienne en Toscane, le Croissant Rouge Tunisien Délégation de Kasserine, l'hôpital régional de Kasserine, etc. Dans l'une des principales actions développées, les Tunisiennes vivant en Toscane ont été habilitées en tant qu'actrices clés des campagnes de sensibilisation et d'information dans le domaine de l'éducation et de la promotion de la santé, en particulier concernant la santé maternelle et infantile. Les Tunisiennes vivant en Toscane ont été chargées de mener ces campagnes destinées aux femmes et aux associations de femmes de Kasserine, qui ont à leur tour diffusé les informations au sein de leurs familles et leur communauté.





Ceci, ainsi que les différentes actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet, a permis de renforcer le système social et de santé en Tunisie, ce qui a abouti à une nette amélioration des services dans le domaine de la santé materno-infantile, ainsi qu'à une relation améliorée et plus fluide entre les autorités et la société civile des régions de Kasserine et de Toscane.

Source : ICMD, Projet « Pour une meilleure efficacité des programmes de santé materno-infantile en Tunisie à travers une stratégie de développement qui implique les systèmes socio-sanitaires Tunisiens et Italiens. » Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

Dans le domaine de l'**éducation**, les partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration peuvent aborder une large typologie d'initiatives, qu'il s'agisse de projets visant à renforcer les systèmes éducatifs dans les territoires d'origine et de destination ou bien d'initiatives assurant l'accès à l'éducation pour tous les migrants et les personnes déplacées. Les partenariats de coopération décentralisée peuvent également servir de plateforme pour échanger des étudiants à titre temporaire, ainsi que pour inciter les étudiants vivant à l'étranger à participer au développement de leur territoire d'origine, ce qui facilite dans les deux cas le transfert de connaissances et l'innovation. Les projets dans le domaine de l'éducation peuvent également viser à définir et à mettre en œuvre des stratégies pour minimiser l'impact de l'exode des cerveaux, phénomène généralement fortement lié à la migration.

La ville allemande de Hambourg a réussi à impliquer des parents issus de l'immigration dans la transition de leurs enfants entre l'école et le marché de l'emploi.

### « Parents on the Spot » Hambourg, Allemagne

EXEMPLE 19

Depuis les années 1990, la proportion de jeunes à Hambourg issus de l'immigration qui quittent l'école sans diplôme est plus du double de celle de la population nationale. Dès lors, améliorer le niveau de scolarité, augmenter le nombre de stages pour les jeunes issus de l'immigration et renforcer les structures scolaires pour favoriser le dialogue et la coopération entre les cultures deviennent des priorités politiques. Le projet intitulé « Parents on the Spot » (Parents à l'œuvre) visait à permettre aux parents issus de l'immigration de jouer un rôle plus actif dans la scolarisation de leurs enfants – plus précisément, dans la transition entre l'école et le marché de l'emploi. Pour ce faire, il était important de les sensibiliser au système scolaire allemand et de faire des parents des acteurs actifs et bien informés dans la scolarisation de leurs enfants. Le contact initial a servi à créer une relation de confiance entre les agents chargés du projet et les parents dans certains quartiers, menant à une formation formelle sur la scolarité allemande, les structures éducatives et les transitions entre l'école et le marché de l'emploi. L'étape suivante était cruciale pour le projet. Il s'agissait de l'étape où des parents formés étaient encouragés à devenir des animateurs, c'est-à-dire à utiliser leurs propres réseaux sociaux pour transmettre les connaissances aux autres parents. D'octobre 2011 à décembre 2013, 62% des 45 parents formés sont devenus des animateurs et environ 2 800 parents ont été sensibilisés.

Le projet a été conçu et géré par le Bureau de coordination pour la formation continue et l'emploi et mis en œuvre par son personnel. D'autres parties prenantes comprenaient les autorités éducatives et de district et le Département de la régénération et du développement urbains. Des écoles de quartier présélectionnées se sont révélées être des parties prenantes évidentes. En outre, les antennes de quartier ont joué un rôle particulièrement important en ce qui concerne la mise en œuvre du projet.







Animées par des employés ayant une connaissance précise de la zone locale, ces centres communautaires ont servi à faciliter les relations avec les associations locales et les personnes-ressources clés et ont fourni des espaces locaux familiers pour l'organisation d'événements et d'activités de formation. En fin de compte, les parents étaient à la fois bénéficiaires et acteurs du projet.

Source : ICMD, « Coopération décentralisée, codéveloppement et partenariats territoriaux, » *Ma boîte à outils de l'ICMD*, Module 2, Session n° 2. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>

La **culture** est également un facteur déterminant de l'intégration des migrants et du développement. Les migrants jouent et ont joué un rôle crucial dans la promotion de la compréhension interculturelle, en favorisant la diversité et les nouvelles valeurs. Le patrimoine culturel des migrants demeure un terrain encore inexploré par les partenariats de coopération décentralisée, malgré un fort potentiel, tel qu'il ressort de l'exemple suivant au Brésil.

## EXEMPLE 20

### Migrants, tourisme et culture

Dans le cadre du programme URB-AL, le projet « Itinéraires touristiques et patrimoine de l'immigration italienne » a été mis en place entre 2001 et 2003, coordonné par la ville de Caxias do Sul (Brésil), avec les villes membres de Bento Gonçalves et de Flores da Cunha (Brésil) et les provinces italiennes de Trévise, de Pérouse, de Trente et de Venise. Le projet était basé sur l'existence d'une importante migration italienne vers les villes membres brésiliennes qui avait contribué au développement humain et économique de la région. Il visait à promouvoir le développement économique des régions rurales brésiliennes de Rio Grande do Sul, en fonction des itinéraires touristiques qui présentaient le patrimoine italien dans ces régions.

Le succès de ce projet a conduit à la mise en œuvre d'un deuxième projet allant dans le même sens : le projet « VICTUR » (Évaluation du tourisme intégré dans l'identité culturelle des territoires). Ce projet visait à développer des activités de formation sur les biens culturels et à promouvoir la connaissance du patrimoine, de la culture et de l'identité des zones locales, comme base au développement de formes intégrées de tourisme durable et de qualité, c'est-à-dire, de nature culturelle. En conséquence, un certain nombre d'instruments ont été créés (par exemple un observatoire et un musée virtuel sur l'immigration) sur le tourisme rural qui valorise l'identité culturelle. Le projet a élargi sa zone d'influence, en ajoutant d'autres villes membres d'Amérique latine, telle que Casablanca (Chili) et Montevideo (Uruguay), et européennes, telles que Vilafranca del Penedès (Espagne).

Source : Diputació de Barcelona, « Migrations: a new era of co-operation between local governments Research Papers / Number 4. » Disponible à l'adresse suivante [http://observ-ocd.org/sites/observ-ocd.org/files/publicacion/docs/430\\_221.pdf](http://observ-ocd.org/sites/observ-ocd.org/files/publicacion/docs/430_221.pdf)

Enfin, de nombreux partenariats de coopération décentralisée abordent la question de la **prestation de services de base** tels que l'eau ou l'assainissement (un problème majeur en Afrique, comme le montre l'exemple suivant) et leur lien avec la migration et le développement.

## La migration et le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique

En Afrique, le manque d'eau conduit à une plus grande migration vers les pays industrialisés. Cela non seulement rend les politiques de soins de santé et de prévention impossibles, mais est également à l'origine de tensions entre les populations, de la faim et des maladies. La gouvernance locale de l'eau est un facteur déterminant pour le développement. Dans les zones où l'eau est rare pour ne pas dire inexistante, des relations doivent être établies entre les concessionnaires, les vendeurs et les utilisateurs d'eau, pour rendre l'eau accessible à tous à des prix abordables.

Dans plusieurs partenariats de collaboration décentralisée rassemblés dans l'étude « Contribution of Decentralised Cooperation to Decentralisation in Africa » (Contribution de la coopération décentralisée à la décentralisation en Afrique), réalisée en 2008 par le PNUD et la Région de Toscane en Italie, les problèmes d'eau potable et d'assainissement sont apparus comme étant des domaines prioritaires de coopération, afin de diminuer le nombre de maladies et de décès causés par des sources d'eau contaminées. Les activités comprenaient notamment la construction de toilettes publiques ou de latrines, ainsi que de puits d'eau potable.

Source : PNUD et la région Toscana, « Contribution of Decentralised Cooperation to Decentralisation in Africa. » Disponible à l'adresse suivante [http://www.euroafricanpartnership.org/old/contributi/DCStudy-publication-7\\_08.pdf](http://www.euroafricanpartnership.org/old/contributi/DCStudy-publication-7_08.pdf)

### 3.2.2 Différents types d'initiatives

Les partenariats de coopération décentralisée axés sur les migrants fonctionnent à travers différents types d'initiatives. Les plus courantes sont les suivantes. **Pour plus d'informations sur ce sujet, référez-vous à l'étape 5 du processus présenté dans le dépliant.**

5

**Les projets pilotes** sont la forme d'intervention la plus classique. Ils proposent innovation et nouvelles solutions et, pour cette raison, disposent d'un grand potentiel de capitalisation et de reproduction. Dans la coopération décentralisée, les projets pilotes sont généralement financés par des opérateurs externes (organismes nationaux, organisations multilatérales, philanthropes, etc.) et la durabilité et l'appropriation par les ALR concernées deviennent les principaux défis à relever.

Pour développer des projets durables et non isolés, l'appropriation et le lien avec les stratégies locales sont essentiels. L'appropriation exige l'engagement total des parties prenantes locales, ainsi que l'obtention de résultats et d'impacts concrets et mesurables (car les projets doivent être axés sur les résultats).

En effet, de nombreux projets sont proposés et gérés par des parties prenantes locales, des associations de migrants ou d'autres parties prenantes engagées dans le partenariat. Le partenariat entre la Toscane et Kasserine montre la variété des parties prenantes concernées et le rôle important qu'elles ont joué dans la planification et la gestion de plusieurs initiatives

Comme cela a déjà été souligné, de nombreux partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration se concentrent sur **le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des ALR**. Dans ce contexte, ils partagent expériences et connaissances par le biais de différents types d'initiatives telles que :

- la coopération technique ;
- l'apprentissage par les pairs ;
- la formation ;
- le renforcement des capacités ;
- les visites d'étude.

Dans ce contexte, la participation de parties prenantes est essentielle. Le partenariat entre Al Hoceima et la municipalité de Schaerbeek en Belgique montre comment les groupes de la diaspora vivant en Belgique ont contribué à mobiliser une assistance technique dans le domaine de l'urbanisme auprès de leur communauté de destination.

La proximité entre les ALR et les citoyens fournit aux partenariats de coopération décentralisée un cadre approprié pour promouvoir des initiatives communes de **sensibilisation et de formation** en matière de migration. Voici un exemple pertinent sur la façon d'habiliter les migrants au niveau territorial.

## EXEMPLE 22 Formation pour les entrepreneurs en Murcie : les femmes au premier plan

Un nombre important de citoyens marocains vivant dans la région espagnole de Murcie sont issus de la région de l'Orientale. Beaucoup d'entre eux ont démarré leur propre entreprise dans le territoire d'accueil : ils vendent des produits, tels que des parfums, de l'huile d'argan, de la décoration, des céramiques, des djellabas, des articles en cuir, etc. qu'ils importent d'Oujda, de Fez, de Marrakech, d'Essaouira et d'autres territoires ou qu'ils achètent à des grossistes.

Un grand groupe de ces commerçants migrants, principalement des femmes, ont participé à des séances de formation sur la création et la gestion d'une petite entreprise proposées par la Fundación Cepaim. Cette fondation a organisé ces formations grâce au soutien financier accordé par le gouvernement de Murcie par le biais d'appels à propositions lancés dans le cadre du Fonds social européen.

Source : Comunidad Autónoma de la Región de Murcia.

Enfin, des partenariats de coopération décentralisée, en particulier ceux définis de manière multilatérale, constituent un cadre approprié pour les initiatives de **plaidoyer**. La coopération décentralisée peut se concentrer sur l'instauration d'environnements propices au fonctionnement des ALR, en améliorant la législation, en clarifiant les compétences et les responsabilités ou en obtenant des ressources suffisantes pour les ALR, afin d'améliorer la qualité des politiques publiques concernant la migration.



↑ Tania Endara, administratrice du gouvernement provincial d'Imbabura, en Équateur, facilite les activités de renforcement des capacités de l'Asociación 'Dejando Huellas,' composée de femmes réfugiées et équatoriennes en situation de vulnérabilité. Source : ICMD.

### 3.2.3 Initiatives de planification

La mise en œuvre efficace de tous ces types d'initiatives nécessite une planification, dont voici les étapes les plus courantes :

- diagnostic du contexte dans lequel intervient l'initiative ;
- définition d'objectifs clairs pour répondre au problème, aux menaces, aux défis et aux opportunités décrits dans le diagnostic ;
- identification des parties prenantes impliquées ;
- définition des actions ;
- définition des livrables ;
- identification de résultats spécifiques ;
- définition d'une méthodologie de suivi et d'évaluation, y compris des indicateurs ;
- calendrier ;
- définition du budget.

Le processus de planification doit être mené en concertation avec les différentes parties prenantes concernées. En effet, la participation des associations de migrants et des groupes de la diaspora, ainsi que d'autres parties prenantes locales, telles que les universités, les OSC ou les entreprises privées, au processus de planification des initiatives de coopération décentralisée axées sur les migrants devient un atout capital.

La planification des initiatives de coopération décentralisée exige des compétences, que de nombreuses ALR ne possèdent pas. L'établissement d'alliances avec les OSC, y compris les associations de migrants et les universités, peut apporter les connaissances nécessaires pour mettre en place des initiatives bien planifiées et efficaces.



### 3.3 Trouver les ressources pour que cela fonctionne

6

Dans un contexte de ressources limitées, les gouvernements locaux et régionaux doivent veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles, afin de permettre des partenariats de coopération décentralisée. **Pour plus d'informations sur ce sujet, référez-vous à l'étape 6 du processus présenté dans le dépliant.**

**Quels types de ressources sont nécessaires et doivent être mobilisés ?** Le financement est généralement le premier besoin, mais ce n'est pas le seul. La coopération décentralisée exige également des ressources humaines adéquates tant au niveau politique que technique. Les autorités élues et le personnel professionnel doivent être dotés des compétences et des capacités appropriées (y compris le leadership), ainsi que des ressources techniques et matérielles nécessaires.

Voici les sources les plus communes pour financer des partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration :

- les budgets locaux et régionaux ;
- les parties prenantes locales ;
- les gouvernements nationaux ;
- les organisations internationales ;
- les organisations philanthropiques.

L'harmonisation des budgets locaux avec la coopération décentralisée est indispensable pour montrer l'existence d'une cohérence et d'un sens d'appropriation vis-à-vis des initiatives déployées dans le cadre des partenariats. Cela signifie allouer ou réaffecter les ressources disponibles pour satisfaire les priorités déterminées par ces partenariats. Il est également important d'améliorer les compétences et les capacités de gestion au sein des institutions, afin de garantir une utilisation plus efficace des ressources disponibles. L'engagement de ressources locales et régionales est également un bon moyen d'éviter, dans la mesure du possible, la dépendance vis-à-vis des autres niveaux de gouvernement.

De plus, les associations des ALR dans des pays tels que les Pays-Bas, la Suède ou l'Afrique du Sud ont créé des agences de coopération ad hoc hautement spécialisées et professionnalisées qui favorisent les initiatives de coopération décentralisée dans différents domaines liés à la gouvernance et aux compétences locales, y compris la migration.

Dans d'autres pays, tels que l'Espagne, l'Italie ou la France, les gouvernements régionaux ou autres gouvernements supra-locaux, à savoir les provinces, les zones métropolitaines, etc., et les fonds municipaux, tels que le Fonds de coopération espagnol, fournissent un soutien financier et technique aux partenariats de coopération décentralisée de leurs gouvernements locaux à travers des programmes ad hoc.

## La région française du Grand Est et sa politique de coopération au développement

La région française du Grand Est offre un soutien aux parties prenantes régionales qui veulent mettre en œuvre des initiatives locales dans des pays tiers dans le domaine de la solidarité internationale, ainsi qu'aux personnes qui ont mené des actions ciblant les citoyens de la région.

En 2017, s'inspirant de cette politique de coopération au développement, la région a publié un appel à propositions à la recherche de projets définis par des associations, des municipalités, des groupes de municipalités et d'autres autorités publiques dans les domaines de l'éducation et de la coopération au développement.

Source : Grand Est, « Appel à projets pour la solidarité internationale et l'éducation au développement. » Avril 2017.

Concurremment avec les fonds locaux et régionaux, d'autres ressources endogènes peuvent être mobilisées. Les parties prenantes territoriales peuvent contribuer aux ressources financières, ainsi qu'aux talents, connaissances, expériences, contacts, technologies et nouvelles solutions pour définir et mettre en œuvre des initiatives de coopération décentralisée axées sur les migrations efficaces. Dans ce cadre, les migrants et leurs associations peuvent apporter une valeur ajoutée spéciale.

En plus des ressources qui pourraient être regroupées au niveau local et régional, les gouvernements nationaux de certains pays reconnaissent le rôle des ALR dans la coopération au développement et ont par conséquent mis en œuvre des programmes spécifiques pour soutenir la coopération décentralisée. Ils fournissent un financement, une assistance technique et une représentation diplomatique aux ALR dans les pays où ils œuvrent. En France, l'Agence Française de Développement<sup>17</sup> inclut la migration et le développement comme axe prioritaire d'intervention, tout comme l'organisme Allemand Service pour les Communes du Monde,<sup>18</sup> qui propose un programme spécifique sur la migration et le développement. L'Agência Brasileira de Cooperação<sup>19</sup> appuie en outre les initiatives de coopération décentralisée Sud-Sud.

Sur le plan mondial, les organisations internationales sont depuis des décennies les premiers alliés de la coopération décentralisée. Certains organismes des Nations Unies et de l'Union européenne ont promu des programmes spécifiques pour soutenir des partenariats et des initiatives de coopération décentralisée dans différents domaines. Le PNUD, conjointement avec l'OIM, l'UNITAR, le HCR, le CIF-OIT, l'UNFPA et l'ONU Femmes, a lancé le programme Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD)<sup>20</sup> de l'ONU, qui

17 France Diplomatie, « Appels à projets et Fonds en soutien à la coopération décentralisée, » 15 novembre 2016. Disponible à l'adresse suivante <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee/>.

18 Engagement Global. Disponible à l'adresse suivante <https://skew.engagement-global.de/home.html>.

19 Agência Brasileira de Cooperação (ABC). Disponible à l'adresse suivante <http://www.abc.gov.br/>.

20 ICMD, *Le Réseau M4D*. <http://www.migration4development.org/fr>.

accorde un rôle croissant à la coopération décentralisée et dont certains projets sont déjà mis en œuvre. Il est aussi le cofondateur du Forum mondial des maires sur la mobilité, la migration et le développement. L'initiative ART<sup>21</sup> sert de point d'entrée pour que les partenaires de coopération décentralisée du PNUD et du système de développement réalisent un développement humain durable. Enfin, l'Union européenne (UE), à travers son programme thématique pour les organisations de la société civile et les autorités locales<sup>22</sup> favorise les projets conçus par les AL en concertation avec des cocandidats d'autres pays de l'UE et/ou hors UE et reposant sur des initiatives telles que les formations, la sensibilisation, l'échange de connaissances, etc. conformément à l'appel à propositions applicable.

## 100 Resilient Cities et les défis de la migration

Le programme « 100 Resilient Cities », lancé par la Fondation Rockefeller (100RC), est consacré à aider les villes du monde entier à devenir plus résistantes aux défis physiques, sociaux et économiques qui semblent se multiplier au XXI<sup>e</sup> siècle.

Leur plus récent rapport « Global Migration: Resilient Cities at the Forefront » fournit des pratiques et des outils pour les villes qui s'adaptent à la migration mondiale. Il a été élaboré à l'issue de l'atelier intitulé « 100RC Network Exchange: Cities and the Global Migration Crisis » qui a eu lieu à Athènes, en Grèce, du 7 au 9 septembre 2016.

Au cours de ces trois jours, les principaux agents chargés de la résilience et les agents chargés de la politique des migrants des villes d'Athènes, d'Amman, de Los Angeles, de Medellín, de Paris, de Montréal, de Ramallah et de Thessalonique ont partagé et discuté des pratiques et des outils efficaces au niveau des villes pour relever les défis communs liés à l'intégration des migrants dans les milieux urbains. En conclusion, ils ont décidé d'établir une communauté d'apprentissage permanente axée sur les villes et la migration afin de faire avancer leur travail collectif.

Pour ce qui est de l'échange de réseaux, ils ont compté sur le soutien de la plateforme des partenaires 100RC, à savoir l'International Rescue Committee, MasterCard et Esri, - et d'experts en la matière, y compris des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations, Welcome America, Brookings Institution, Mercy Corps, et l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Source : 100 Resilient Cities, « Global Migration: Resilient Cities at the Forefront. » Disponible à l'adresse suivante <https://medium.com/resilient-cities-at-the-forefront>

21 PNUD: Initiative ART. Disponible à l'adresse suivante <https://issuu.com/artpublications>.

22 Commission européenne, « Civil Society Organisation and Local Authorities (CSO-LA). » Disponible à l'adresse suivante [http://ec.europa.eu/europeaid/tags/civil-society-organisations-and-local-authorities-cso-la\\_en](http://ec.europa.eu/europeaid/tags/civil-society-organisations-and-local-authorities-cso-la_en)



Conjointement avec les organisations internationales, les organisations philanthropiques internationales participent de plus en plus à la coopération décentralisée et créent des programmes à valeur ajoutée pour soutenir ce type de coopération au développement. L'un des programmes phares est celui qui a été lancé par la Fondation Rockefeller : 100 Resilient Cities.

7

**Pour plus d'informations sur ce sujet, référez-vous à l'étape 7 du processus présenté dans le dépliant.**

# Tirer parti du potentiel de la coopération décentralisée



Une réunion réunissant des acteurs de la Toscane, de l'Italie et de Kasserine, en Tunisie, pour discuter de la façon d'accroître l'engagement de la diaspora dans leurs efforts de migration et de développement. Dans le cadre du projet financé par l'ICMD « Santé pour tous. Gouvernance partagée d'un système de santé sociale entre l'Italie et la Tunisie », qui a impliqué un partenariat de coopération décentralisée entre la Toscane, l'Italie et Kasserine, en Tunisie pour fournir une formation pour développer et renforcer les capacités du système social / santé de la région de Kasserine. Source : ICMD.



Les partenariats de coopération décentralisée constituent une plateforme particulièrement pertinente pour renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des gouvernements locaux et régionaux. Grâce à l'échange d'expériences, au transfert de savoir-faire ou aux initiatives d'apprentissage par les pairs, entre autres, la coopération décentralisée peut contribuer à l'amélioration des politiques publiques locales et régionales, à l'innovation et à la promotion de nouvelles solutions et à la réalisation de compétences et de procédures de gestion.

La coopération décentralisée a longtemps fonctionné sur l'échange de connaissances, de compétences et de savoir-faire dans de nombreux domaines (santé, éducation, développement économique local, inclusion sociale, logement, lutte contre le racisme et la xénophobie, etc.), et de nombreuses expériences concluantes montrent dans quelle mesure ces activités ont contribué au développement des territoires concernés. L'exemple suivant illustre le succès du projet de coopération entre les AL équatoriennes et costariciennes pour le renforcement des capacités locales dans le domaine de l'intégration sociale, économique et culturelle des migrants.

### Échange d'expériences entre les autorités locales équatoriennes et costariciennes

EXEMPLE 25

La dynamique et le contexte migratoire de l'Équateur et du Costa Rica sont assez similaires : ces deux pays sont à la fois des pays d'origine, de transit et de destination des migrants (le Costa Rica étant le pays d'Amérique latine avec le pourcentage le plus élevé d'arrivées de migrants) ; les activités mises en œuvre par ces migrants dans leurs territoires d'accueil sont les mêmes (commerce, agriculture, services ménagers, industrie de la construction) ; et ils ont tous deux récemment connu un processus de décentralisation qui a conféré aux ALR davantage de pouvoirs sur la gestion de la migration.

Dans la continuité, en 2015, les provinces d'Imbabura et de Pichincha (Équateur) et la municipalité d'Upala (Costa Rica) ont mis en place un projet de coopération Sud-Sud avec le soutien de l'ICMD du PNUD basé sur l'échange d'expériences dans le domaine de la migration. Ce projet était une véritable occasion d'élargir les points de vue des autorités locales sur la dynamique de la mobilité humaine en tant que force de développement local intégral, en coopérant avec les parties prenantes locales et les autres niveaux de gouvernement. Des réunions ont été organisées avec plusieurs départements gouvernementaux, afin de partager les stratégies menées pour renforcer leur travail, leur production et leurs capacités sociales en vue de promouvoir les droits des migrants. L'un des résultats du projet a été la signature d'un accord de coopération entre le Costa Rica et l'Équateur pour la mise en place de domaines communs d'action, d'un échange et d'un travail conjoint.

Source : ICMD, Project « Acogida, desarrollo y fortalecimiento sostenible para la inserción social, productiva y cultural de las personas en situación de movilidad humana con especial atención a las más vulnerables. » Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>

Il est important d'insister sur la nature bidirectionnelle des flux de connaissances et d'expériences dont l'objectif est de renforcer les capacités. Le savoir se propage non seulement du Nord vers le Sud, mais aussi du Sud vers le Nord et du Sud vers le Sud. Les ALR des pays développés ont certainement beaucoup à apprendre de leurs pairs des pays à revenu intermédiaire et des pays en développement. Ces dernières années, de nombreuses expériences

qui se sont révélées concluantes dans le Sud et concernant des questions aussi cruciales que la migration, la réduction de la pauvreté, le développement endogène, la participation citoyenne ou la lutte contre la corruption, ont été reproduites par les autorités des pays du Nord pour surmonter la crise mondiale.<sup>23</sup>

L'échange d'expériences, le transfert de savoir-faire et les initiatives d'apprentissage par les pairs s'inspirent d'une relation de confiance où chaque partenaire enseigne et apprend et où le partage en toute transparence des principaux défis, problèmes, besoins, intérêts ou solutions est indispensable. Les ALR deviennent les leaders de leur communauté quant à ces expériences et sont chargées de développer leur propre sens d'appropriation, ainsi que celui de toutes les parties prenantes qui y participent. Ces activités incluent, entre autres, des réunions avec des représentants d'élus locaux et/ou du personnel technique, ainsi que des visites sur place et des visites d'étude, des séances de formation et la compilation de documents rassemblant les enseignements tirés et les expériences acquises pour les besoins des efforts de reproduction. Le projet suivant, lancé par l'OIT et les CGLU et concernant les villes de Maputo et de Durban, montre clairement les résultats positifs de l'échange d'expériences.

## Coopération entre les villes, coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

L'OIT et les CGLU ont convenu de développer une coopération Sud-Sud et entre les villes, afin de renforcer les capacités et les compétences commerciales des vendeurs sur les marchés, dans le but, entre autres, de réduire l'économie informelle de la ville, qui concerne une forte proportion de migrants. Le projet s'adressait aux villes de Maputo et de Durban et la première visite a eu lieu en juin 2013. En plus de cette visite, le projet comprenait trois autres activités : (1) une réunion à Maputo pour préparer des activités de suivi et de formation ; (2) une séance de formation sur la capacité organisationnelle (leadership et compétences entrepreneuriales) à l'intention des vendeurs de produits alimentaires à Maputo, dispensée par un formateur de MILE ou de BSU venu de Durban ; et (3) le rassemblement d'informations sur les activités, afin qu'elles puissent être diffusées et reproduites.

Le partage d'expériences par d'autres villes (Belo Horizonte, Durban, Porto Alegre et certaines villes mozambicaines), ainsi que des présentations approfondies et des visites sur le terrain du marché de Maputo, ont permis d'identifier les domaines stratégiques de coopération. À l'issue du projet, les partenaires se sont engagés à continuer à travailler ensemble pour développer le renforcement des capacités et le partage des connaissances entre les communes dans le même cadre horizontal et pour contribuer au développement d'un programme de coopération Sud-Sud pour les gouvernements locaux. D'autres domaines de collaboration ont été développés suite au succès de cette initiative, par exemple dans le domaine des établissements informels entre Belo Horizonte et Maputo ou dans le cadre de budgets participatifs et de gestion urbaine entre Inhambane et Porto Alegre.

Source : OIT, « City-to-City and South-South and Triangular Cooperation. » Disponible à l'adresse suivante [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms\\_222208.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_222208.pdf)

23 CRPM, Plataforma, et Agustí Fernández de Losada, *Shaping a New Generation of Decentralised Cooperation for Enhanced Effectiveness and Accountability* (2017).

La coopération technique est l'un des principaux mécanismes de transfert de connaissances et d'échange d'expériences entre les ALR.<sup>24</sup> Cela implique la conception de programmes en vertu desquels le personnel local spécialisé de l'un des partenaires appuie ses pairs qui travaillent pour l'autre partenaire sur l'élaboration de politiques ou d'actions spécifiques.<sup>25</sup>

En plus des résultats positifs du travail avec des pairs d'autres territoires qui travaillent généralement dans le même département (c'est-à-dire le département de l'éducation, le département du logement, le département du développement économique local), un élément de valeur ajoutée de la coopération technique concerne le fait qu'elle peut favoriser la cohérence des politiques, ainsi que contribuer à l'intégration de la migration dans les politiques de coopération au développement des gouvernements locaux et régionaux. Cela découle de la nécessité de renforcer la coopération entre le personnel des relations internationales et de la coopération et le personnel des autres départements sectoriels, tout en permettant également de faire circuler les connaissances et les expériences au sein de chacune des ALR participant aux expériences de coopération décentralisée.



↑ Une formation dirigée par le Grdr à Ziguinchor au Sénégal pour partager les leçons apprises et les bonnes pratiques avec les autorités publiques. Source : ICMD.

Dans la même mesure, les partenariats de coopération décentralisée doivent également établir des passerelles pour échanger les expériences et transférer le savoir-faire et l'innovation entre les parties prenantes territoriales, les universités, les établissements de santé, les organisations de la société civile, les associations de la diaspora, les entreprises privées, etc. En effet, ces groupes, comme cela a été rappelé tout au long de ce guide de mise en œuvre, ont leurs propres connaissances et expériences leur permettant de contribuer à la coopération décentralisée.

Dans ce contexte, les réseaux et les associations tels que le Forum des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement ou les CGLU jouent un rôle important, en servant de plateformes formelles et stables dédiées au partage des connaissances et en plaidant auprès des gouvernements nationaux et des organisations internationales pour aménager l'environnement dans lequel opèrent les gouvernements locaux et régionaux.

24 La coopération technique ne fait pas référence au soutien politique et institutionnel, à la promotion des droits humains, ni à la consolidation de la paix, qui relèvent d'autres catégories de coopération.

25 CRPM, Platforma, et Agustí Fernández de Losada, *Shaping a New Generation of Decentralised Cooperation for Enhanced Effectiveness and Accountability* (2017).

Les quatre éditions du Forum mondial des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement<sup>26</sup> organisées à ce jour sont un exemple clair de rassemblement de maires, de cadres de l'administration municipale et d'autres autorités locales et régionales, ainsi que de la communauté internationale d'experts intergouvernementaux, d'universitaires, de donateurs et d'ONG, dans le but d'élaborer des stratégies et de proposer des approches nouvelles et novatrices de gouvernance urbaine dans des contextes de plus grande diversité et de soutenir la mise en œuvre par les villes de politiques migratoires en faveur d'une croissance inclusive.

Les CGLU sont également conscients que les villes ont besoin de capacités efficaces en matière de gouvernance de la migration, en particulier pour assurer les droits humains des migrants et leur accès aux services. Pour cette raison, le réseau a mis sur pied un groupe de travail spécialisé dans la migration et visant à démontrer l'ampleur réelle de la capacité des gouvernements locaux à influencer les politiques migratoires et leur responsabilité pour ce qui est de contribuer à accroître le niveau de développement dans les pays d'origine. En outre, plusieurs activités d'apprentissage ont porté sur les problèmes de migration, en particulier sur : la communication (nécessité d'informer les citoyens et les migrants), le travail social dès le premier jour, l'accès aux services locaux (moyens pour former également les fonctionnaires aux problèmes culturels) et la participation de la société civile.

↓ Le quatrième Forum mondial des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement s'est tenu à Berlin, en Allemagne, du 26 au 27 juin 2017, réunissant des maires, des représentants des villes, des gouvernements nationaux, des organisations internationales et des organisations de la société civile du monde entier. Source : ICMD.



26 L'ICMD, conjointement avec ses partenaires UNITAR, KNOMAD de la Banque mondiale, OIM et la Direction suisse du développement et de la coopération, organisent le Forum mondial des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement.

À l'instar du Forum des maires mentionné ci-dessus, de nombreux autres réseaux et plateformes ont créé des espaces et des outils télématiques, tels que des bases de données ou des webinaires sur les meilleures pratiques, et organisé des rencontres en face-à-face dans le cadre d'événements publics ou des ateliers et séminaires ad hoc. Au cours de ces rencontres, les partenaires du réseau échangent leurs points de vue et autres de manière informelle, un certain nombre d'initiatives de coopération émergeant de ces échanges. Les outils en ligne deviennent de plus en plus pertinents dans le quotidien des gouvernements locaux et régionaux, comme en témoignent les différentes initiatives, telles que les outils d'apprentissage en ligne de l'ICMD (Ma boîte à outils de l'ICMD sur l'intégration de la migration dans la planification du développement local et sur la bonne exécution de votre projet de migration et développement) et la boîte à outils pour localiser les ODD élaborée par le PNUD, ONU-Habitat et Global Task Force.<sup>27</sup> Cette boîte à outils offre la possibilité d'apprendre à partir de cas réels, en tenant compte des paramètres hétérogènes et complexes entourant la localisation des ODD (pour laquelle la coopération décentralisée est devenue un élément clé), où les caractéristiques politiques, institutionnelles, économiques et sociales diffèrent non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi entre des territoires du même pays, ou même au sein des parties d'un territoire spécifique.

## La Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM)

EXEMPLE 27

Les régions périphériques et maritimes en Europe s'appuient sur d'excellentes bonnes pratiques pour mettre en évidence à la fois la gestion des urgences humanitaires à court terme, ainsi que les politiques d'intégration à moyen et à long terme. Il s'agit d'exemples provenant de la Sicile, de la Calabre, de la Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Catalogne, de Skåne, de la Toscane, des îles du nord et sud de la mer Égée, de l'Andalousie, de l'Émilie-Romagne, des Pouilles, de Valence, des Îles Baléares et des Abruzzes.

Le Groupe de travail de la CRPM sur la migration favorise l'échange d'expériences entre les experts régionaux sur différentes questions liées à la migration (accueil des migrants, politiques d'intégration socioéconomique, etc.). Depuis 2015, ce groupe de travail a mis en place des ateliers et des séminaires pertinents qui favorisent le dialogue entre les représentants élus des régions et des institutions de l'UE, a mené des actions de lobbying, y compris l'élaboration de documents techniques et politiques, et a lancé la campagne de solidarité et de sensibilisation [www.tousmediterraneens.com](http://www.tousmediterraneens.com) qui comptabilise à ce jour plus de 1 400 signataires, principalement issus des autorités publiques et des représentants d'ONG.

Source : CRPM, « Gestion des migrations : les régions, acteurs clés aux solutions concrètes. » Disponible à l'adresse suivante <http://cpmr.org/fr/enjeux-mondiaux/regions-are-key-actors-that-deliver-concrete-solutions-on-migration-management/5589/>

27 Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux, ONU-Habitat et PNUD, *Boîte à outils de localisation des ODD*. Disponible à l'adresse suivante <http://localizingthesdgs.org/about-us.php>.



Au niveau régional, la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) de l'Europe<sup>28</sup> et la Coalition des villes latino-américaines et caraïbes contre le racisme<sup>29</sup> ont reconnu l'échange de bonnes pratiques entre territoires dans le cadre de projets de coopération décentralisée, en mettant l'accent en particulier sur la coopération transnationale et transfrontalière. Les régions qui font partie de la CRPM et les villes d'Amérique latine et des Caraïbes se sont en effet engagées à créer des synergies entre leurs acteurs locaux et régionaux de la coopération décentralisée, afin de promouvoir des projets communs et des programmes conjoints d'aide humanitaire, ainsi que pour renforcer la coopération transnationale et transfrontalière dans le but d'échanger les bonnes pratiques entre les territoires et également faciliter le dialogue entre les citoyens pour instaurer la confiance et un esprit de solidarité, toujours en faisant appel au meilleur de leurs moyens, ressources et compétences (qui parfois ne sont pas nécessairement les plus appropriés).

### **Coalition des villes latino-américaines et caraïbes contre le racisme, la discrimination et la xénophobie**

À la suite de la Déclaration et du Programme d'action de Durban de 2001, des dizaines de villes d'Amérique latine et des Caraïbes, conscientes de leur rôle crucial dans la vie quotidienne des Afro-Américains présents sur leurs territoires, ont créé la Coalition des villes latino-américaines et caraïbes contre le racisme. L'objectif de cette coalition était d'élaborer des programmes qui favorisent le développement des capacités, le renforcement institutionnel des différentes organisations de descendants africains et la promotion de politiques publiques dans l'intérêt de ces groupes. Les objectifs comprennent, entre autres, la promotion de l'égalité dans le domaine de l'emploi, la participation à la gestion publique, l'accès au logement et aux services de base, l'éducation formelle sur la lutte contre le racisme et la xénophobie et l'assistance aux enfants et aux jeunes indigènes et de descendance africaine.

Source : UNESCO, « Coalition of Latin American and Caribbean Cities against Racism, Discrimination and Xenophobia. » Disponible à l'adresse suivante <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001631/163117E.pdf>

28 CRPM, *Position politique sur la gestion des migrations* (Brouillon, 2015).

29 UNESCO, *Coalición Latinoamericana y Caribeña de Ciudades Contra el Racismo, la Discriminación y la Xenofobia*. Disponible à l'adresse suivante <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001631/163117E.pdf>.

# Recommandations finales



Dans le cadre du projet soutenu par l'ICMD «Renforcer les capacités des acteurs sociaux clés dans la municipalité d'Upala pour la coordination des actions visant le développement humain durable avec une approche des droits de l'homme et du genre et une perspective transfrontalière», les membres du Réseau des femmes promotrices ont aidé les femmes dans cette région transfrontalière à sortir des situations de violence et à favoriser leur développement personnel. Source : ICMD.



Afin de maximiser l'impact des partenariats de coopération décentralisée dans le domaine de la migration et conformément aux différents éléments clés décrits dans les différentes parties de ce guide de mise en œuvre, les recommandations suivantes peuvent être proposées :

- La coopération décentralisée doit être abordée de manière globale en tant qu'activité internationale de coopération pour le développement menée en partenariat entre **deux ou plusieurs gouvernements locaux ou régionaux**.
- En tenant compte des compétences des gouvernements infranationaux dans le domaine de la migration et du développement durable, la promotion de **partenariats de coopération décentralisée sur l'ensemble des filières migratoires** et la valorisation des expériences qui en résultent doivent servir à exploiter le potentiel de développement de la migration en faveur du développement local dans les deux territoires.
- La coopération décentralisée doit être comprise et encouragée en tant qu'outil clé pour la gestion améliorée de la migration en faveur de la **prospérité partagée** des territoires concernés et de la mise en œuvre des **Objectifs du développement durable**.
- Les ALR doivent comprendre et reconnaître les liens entre migration et développement qui vont au-delà des contributions économiques. En effet, les migrants doivent être reconnus en tant que moteurs de la vitalité sociale et culturelle et de la diversité, de l'innovation, de la connaissance ou de la gouvernance démocratique, pour ne citer que quelques aspects du **développement local**.
- La coopération décentralisée axée sur la migration doit assurer la cohérence des politiques en supprimant les cloisonnements entre les différents secteurs et en adoptant des approches multipartites et multi-niveaux intégrées et équilibrées vis-à-vis des dimensions économiques, sociales et environnementales de la migration. Des partenariats efficaces de coopération décentralisée, axés sur la migration, peuvent être établis à partir de rien entre les ALR d'origine et de destination des migrants, ou par l'intégration de la migration et du développement dans les dynamiques de coopération décentralisée existantes (qu'une filière migratoire existe ou non). Il est important que les ALR comprennent qu'il s'agit d'une **décision politique** et, par conséquent, qu'ils définissent des partenariats de coopération décentralisée : **1**) selon les besoins réels des citoyens et des parties prenantes, **2**) sur la base d'un diagnostic approfondi, **3**) en impliquant les citoyens et les parties prenantes (ALR, autres institutions publiques, les OSC, la citoyenneté, la diaspora et les associations de migrants, le secteur privé, les organisations fondées sur le savoir), **4**) en cohérence avec les plans de développement actuels des ALR et **5**) de manière transparente et responsable.
- L'efficacité de la dynamique de coopération décentralisée, axée sur la migration, peut être renforcée si une cohérence et une coordination des politiques multinationaux sont identifiées en concertation avec les autorités nationales. Cela permet d'intégrer l'expérience et l'expertise des acteurs de la coopération décentralisée dans des politiques plus réactives et cohérentes au niveau national, qui peuvent ensuite être mises en œuvre de manière plus efficace par les ALR au niveau local. Pour s'en assurer, les autorités nationales doivent reconnaître, appuyer et transférer les compétences et les ressources humaines et financières nécessaires à leurs ALR qui leur permettront de prospérer dans ce rôle.

- Les ALR doivent investir du temps et des efforts pour **identifier les partenaires appropriés** pour mener les initiatives de coopération décentralisée axées sur la migration et pour s'assurer que les conditions dans lesquelles elles fonctionnent sont suffisamment propices au bon déroulement de l'initiative. Elles doivent prendre en compte, entre autres critères: **a)** les pays/territoires d'origine ou de destination des groupes de migrants les plus importants, **b)** l'existence d'associations de migrants, **c)** l'expérience des autres ALR en matière de coopération décentralisée, **d)** les ressources disponibles et **e)** la proximité culturelle et les langues. Pour cela, les ALR doivent compter sur le rôle joué par les associations de migrants (de nombreux partenariats de coopération décentralisée naissent d'initiatives dirigées par des migrants), mais elles peuvent également organiser des missions d'identification ou demander de l'aide auprès des niveaux supérieurs de gouvernement ou des réseaux et associations d'ALR.
  
- **L'institutionnalisation des partenariats** confèrera durabilité, certitude et transparence à l'initiative. Par conséquent, la signature d'accords de partenariat, de protocoles d'accord ou d'accords de jumelage ou, le cas échéant, la révision de ces instruments existants, est fortement recommandée. Une multitude d'aspects différents, tels que les objectifs, les résultats escomptés ou l'adhérence aux ODD, doivent être inclus dans l'instrument de partenariat. Cependant, le critère le plus important qui devrait être défini concerne la **gestion du partenariat**, c'est-à-dire la structure politique, technique et administrative et les rôles de chacun (avec les compétences appropriées requises), ainsi que les ressources financières et technologiques qu'il faut mobiliser (auprès des organisations internationales, des associations de migrants, des OSC, des universités ou même du secteur privé).
  
- Selon leur dimension intersectorielle, les partenariats de coopération décentralisée axés sur la migration peuvent se concentrer sur une large typologie de **secteurs d'intervention** : l'amélioration de la gouvernance, l'inclusion des migrants, le développement économique local, la santé, l'éducation, la culture, la prestation de services de base, etc. Il existe **différents types d'initiatives** sur lesquelles les ALR peuvent fonder leur partenariat, par exemple **a)** les projets pilotes, **b)** le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des ALR par la coopération technique, l'apprentissage par les pairs, la formation, le renforcement des capacités ou les visites d'étude, **c)** les initiatives de sensibilisation et de formation, et **d)** les initiatives de plaidoyer, pour n'en citer que quelques-unes. La décision du choix de l'initiative de départ doit être prise en fonction de l'objectif, des résultats escomptés et des capacités humaines, techniques et financières.
  
- Les partenariats et les projets de coopération décentralisée ne seront pas efficaces si la pertinence de la **planification** est négligée. En effet, les ALR doivent réfléchir attentivement aux différentes étapes de la planification : diagnostic, définition des objectifs, identification des parties prenantes concernées, définition des actions, définition des livrables, identification des résultats escomptés, définition d'une méthodologie de suivi et d'évaluation (y compris les indicateurs) et établissement d'un calendrier et du budget assorti.

- Les ALR doivent **chercher à financer** sur leurs propres budgets (le fait d'aligner les budgets locaux sur la coopération décentralisée constituant un atout et favorisant la cohérence des politiques) et sur ceux des parties prenantes locales, des gouvernements nationaux, des organisations internationales et des organisations philanthropiques. Il est également d'intérêt que d'**autres types de ressources soient également recherchés** auprès de ces parties prenantes, tels que les talents, les connaissances, les contacts, la technologie et l'innovation, grâce auxquelles les **migrants et leurs associations apportent une valeur ajoutée particulière**.
  
- En conclusion, les ALR doivent être pleinement conscientes que les partenariats de coopération décentralisée reposent sur une **relation de confiance** où, là encore, **chaque partenaire enseigne et apprend** et où il est nécessaire de partager en toute transparence les principaux défis, problèmes, besoins, intérêts ou solutions. **Les ALR deviennent les leaders de leur communauté** dans ces expériences et sont chargées de développer leur propre sens d'appropriation, ainsi que celui de toutes les parties prenantes concernées. Dans la poursuite de ces efforts, les ALR doivent compter sur le soutien de toutes les parties prenantes mentionnées dans ces recommandations (autres institutions publiques, OSC, citoyens, associations de la diaspora et des migrants, secteur privé, organisations fondées sur le savoir), ainsi que sur les réseaux et associations régionaux et mondiaux, tels que le Forum des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement, les CGLU ou la Conférence des régions périphériques maritimes.

# Annexes

## Annexe 1: Concepts clés

Pour éviter les malentendus lors de la lecture de ce guide de mise en œuvre, des définitions claires et acceptées des concepts clés sont fournies ci-dessous. Cette liste de concepts clés n'a pas vocation à être exhaustive mais, au contraire, elle offre un cadre conceptuel des concepts les plus pertinents et fréquents qui apparaîtront tout au long du ce guide de mise en œuvre tel qu'interprété par l'ICMD. Certains autres concepts seront définis au fur et à mesure qu'ils apparaissent dans le guide de mise en œuvre.

- Coopération décentralisée
- Diaspora
- Autorités locales et régionales (ALR)
- Développement local
- Localisation des ODD
- Intégration transversale de la migration dans la planification du développement local
- Migrant
- Capacité d'agir des migrants
- Migration
- Migration et développement
- Nouvel agenda urbain
- Cohérence des politiques relatives à la migration et au développement
- Réfugié et personne déplacée à l'intérieur du pays
- Développement durable
- Approche territoriale envers le développement

### Coopération décentralisée

Le concept de coopération décentralisée est un concept évolutif et il reste encore à définir une définition entièrement acceptée parmi les universitaires, les experts et les opérateurs. Au cours des dernières décennies, elle faisait référence à la pratique de la coopération au développement gérée par des acteurs distincts des gouvernements centraux (ONG, autorités locales, universités ...), mais ces dernières années, ce concept semble principalement lié à la notion de partenariat entre les ALR dans le domaine de la coopération au développement.<sup>30</sup>

Aux fins du présent guide de mise en œuvre, la coopération décentralisée est abordée de manière globale en tant qu'activité internationale de coopération pour le développement menée en partenariat entre deux ou plusieurs gouvernements locaux ou régionaux.

Cependant, il existe de nombreuses modalités de coopération décentralisée qui correspondent à cette définition. Ce guide de mise en œuvre présente certaines de ces modalités – modalités conventionnelles Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaires – et tente d'identifier celles qui sont plus appropriées en termes d'efficacité et apportent une valeur ajoutée aux politiques locales et régionales axées sur la migration et le développement.

---

30 Agustí Fernández de Losada, Marga Barceló, et Katia Rebowska, « Study on capitalisation of European Decentralised Cooperation Experiences. » Étude pour la Commission européenne. (2013).

## Diaspora

Il existe de nombreuses définitions pour le terme diaspora. Par exemple, l'OCDE le définit comme la population née à l'étranger et ses enfants âgés de plus de 15 ans. Certains pays définissent une diaspora en termes juridiques, par exemple, le nombre de générations depuis le moment où l'ancêtre le plus direct a quitté le pays d'origine. D'autres le définissent selon des critères tels que l'existence de liens affectifs avec le pays d'origine. Cela pourrait être perçu comme un défi.

Cependant, il est important de reconnaître que, sauf en ce qui concerne les fins statistiques, la façon dont une diaspora est définie est moins importante que la façon dont une diaspora elle-même reconnaît son lien avec son territoire d'origine : un pays, une région ou une île – mais aussi un groupe culturel ou même une communauté de migrants dans un autre pays. En effet, la reconnaissance d'un lien avec le territoire d'origine (même s'il n'est que symbolique) est probablement la caractéristique la plus importante des diasporas, quel que soit le nombre de générations depuis que la migration a eu lieu. Toutefois, nous parlons habituellement d'une certaine diaspora dans un certain pays lorsqu'elle constitue une population assez importante.

Enfin, il est important d'ajouter que, même si le terme « diaspora » semble impliquer une unité parmi ses membres, ce n'est pas nécessairement le cas. Certains membres de la diaspora peuvent être liés (par le biais d'associations, de réseaux familiaux, de visites de bars ou de restaurants spécifiques, ou par des professions spécifiques) – mais le plus souvent ils sont dispersés. Au niveau local, la notion de diaspora est très importante, puisque les groupes formels ou informels de la diaspora et leurs activités dans les territoires de destination se situent habituellement au niveau local.

## Autorités locales et régionales

Le terme autorités locales et régionales (ALR) est utilisé dans son sens le plus large comme définissant les instances dirigeantes publiques, directement ou indirectement élues, au niveau infranational possédant dans un territoire donné, tel que défini par la loi, un degré d'autonomie du gouvernement central et un ensemble de compétences pour fournir des biens et des services publics aux citoyens. Elles englobent une grande variété d'instances dirigeantes publiques à divers niveaux, c'est-à-dire les municipalités, les communautés, les districts, les pays, les provinces, les régions, etc.

Comme défini ci-dessus, les ALR varient en fonction de plusieurs dimensions, y compris : la taille de la population, le nombre de niveaux dans le système gouvernemental local, milieu urbain ou rural, les mandats et les fonctions, les ressources humaines et financières, le lien avec les institutions coutumières, leur degré de responsabilité et de représentativité décroissantes, et leurs modalités financières.

Les associations d'ALR doivent être considérées comme des organismes-cadres reposant sur l'adhésion et la représentation au niveau national, régional, continental et international, avec un organe permanent créé en tant qu'entité autonome conformément à la législation en vigueur dans le pays d'enregistrement.

## Développement local

Le développement local est intrinsèquement associé à un concept pluridimensionnel de changement qui regroupe les dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale ; en intégrant l'innovation sur l'ensemble et au sein des espaces existant entre ces



dimensions. Il peut être considéré comme une méthode qui contribue à améliorer la qualité de vie, à soutenir ou à accélérer l'autonomisation de personnes ordinaires, à développer ou à préserver les actifs locaux, à surmonter les échecs du marché, à renforcer la cohésion et à définir et à réaliser des projets de développement communautaire.<sup>31</sup>

Les impacts, les défis et les opportunités liés à la migration et à son lien avec le développement humain se manifestent à tous les niveaux, du niveau supranational au niveau local.

La première raison pour laquelle le niveau local est particulièrement pertinent pour relever ces défis et saisir ces opportunités est assez évidente, même si elle passe souvent inaperçue : la migration internationale et interne est en fait le mouvement de personnes d'une localité à une autre localité, à travers une série de localités.

La deuxième considération est qu'une grande partie de ces mouvements ont lieu vers les villes ou les périphéries des villes, car elles sont censées rassembler la plus grande diversité d'opportunités en termes d'emplois, mais aussi de réseaux. En effet, la migration fait des villes des endroits de plus en plus internationaux. En ce sens, elles sont directement confrontées à la migration et à ses impacts, tant au regard de défis que des opportunités.

La troisième considération concerne le fait que les impacts de la migration – qu'ils soient positifs, neutres ou négatifs – se font d'abord sentir au niveau local (au niveau du marché du travail, de la création d'entreprise, de l'intégration, etc.). De même, les migrants sont en premier lieu soumis aux conditions du cadre local (présence de services, logement, marché du travail), même si ces conditions-ci sont plus ou moins étroitement liées aux conditions nationales (cadre juridique, politiques nationales, économie nationale, etc.).

### Localisation des ODD

La localisation des ODD fait référence au processus d'adaptation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des ODD au niveau local, en tenant donc compte des contextes infranationaux dans la réalisation de l'Agenda 2030. Cela concerne à la fois (1) la façon dont les gouvernements locaux et régionaux peuvent soutenir la réalisation des ODD au niveau national par une action ascendante, et (2) la façon dont les ODD peuvent fournir un cadre à la politique de développement local.



La contribution positive de la migration à une croissance inclusive et à un développement durable a été reconnue dans l'Agenda 2030. En tant qu'instrument intégré, indivisible et mondial, l'Agenda comprend diverses cibles au sein des objectifs qui se rapportent directement à la migration et ont un impact clair sur la sphère locale : faire baisser les coûts associés à la migration en réduisant les coûts de transaction des envois de fonds (Objectif 10 Cible (10c)), promouvoir la protection des travailleurs migrants (Objectif 8 (Cible 8)),

31 ADETEF, AEIDL, City Consult, et Notre Europe, *Soutenir le développement local dans le cadre de la politique de cohésion : Bonnes pratiques et options politiques* (2010). Disponible à l'adresse suivante [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/consultation/terco/cp\\_support\\_local\\_dev\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/consultation/terco/cp_support_local_dev_fr.pdf).

lutter contre la traite d'êtres humains (Objectifs 5 et 16 (Cible 2) et Objectif 8 (Cible 8.7)), promouvoir une meilleure gouvernance de la migration (Objectif 10 (Cible 7)), transferts de compétences par le biais de possibilités d'éducation internationales (Objectif 4 (Cible 4b)), génération de données par statut migratoire (Objectif 17 (Cible 18)). De plus, d'un point de vue plus exhaustif, on peut affirmer que d'une manière ou d'une autre, tous les ODD et leurs cibles peuvent être liés à la migration. Enfin, tous les pays et tous les territoires dans le monde sont concernés par l'Agenda et appellent à une action dans la mesure où (1) tous connaissent un certain degré de migration et de déplacement, et (2) l'universalité de l'Agenda vise à ne laisser personne pour compte.

Un nombre important d'AL se sont réunies à Quito en 2015 pour assister au deuxième Forum des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement. Dans le document final<sup>32</sup> de Quito, les participants ont souligné le rôle important des villes pour résoudre les problèmes pratiques liés à la migration et au développement, pour contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en faveur du développement durable pour le bénéfice des migrants et de leurs familles, pour promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'intégration et l'emploi, et pour les habitants de la ville en général afin d'accroître l'intégration et la cohérence des politiques dans les processus décisionnels nationaux, régionaux et mondiaux sur la migration et ne laisser personne pour compte.

### **Intégration transversale de la migration dans la planification du développement local**

L'intégration transversale de la migration dans la planification du développement est le processus consistant à évaluer les implications de la migration sur toute action (ou tout objectif) prévue dans une stratégie de développement et de réduction de la pauvreté. Cela implique l'intégration des préoccupations de migration et développement dans la législation, les politiques et les programmes à tous les niveaux (local, national et, le cas échéant, régional). Cela implique également d'intégrer les préoccupations en matière de migration et développement à tous les stades de la planification du développement, y compris la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation.

Les avantages d'une telle approche envers la politique de migration et de développement sont nombreux. L'intégration transversale :

- assure que la migration est perçue comme un problème qui a des répercussions sur tous les aspects du développement humain – y compris les droits humains ;
- permet d'intégrer la migration dans la stratégie de développement plus générale, en favorisant une approche cohérente plutôt que des actions fragmentées et non coordonnées. Grâce à une meilleure coordination entre les ministères et les autres institutions de gouvernance, les politiques sont plus susceptibles de réussir ;
- aide à identifier les lacunes dans la cohérence législative et politique existante dans les cadres de migration et de développement et invite à inclure les instruments et conventions internationaux pertinents ;
- facilite le financement et l'assistance technique pour les activités liées à la migration, grâce à la mobilisation de ressources auprès des partenaires internationaux pour les plans de développement.

---

32 Forum Mondial des Maires sur la mobilité humaine, les migrations et le développement, « L'Agenda Local sur la Migration et le Développement, » Document de résultat du Forum des Maires de Quito. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>.

## Migrant

L'OIM définit un migrant comme une personne qui traverse ou a traversé une frontière internationale ou un État en s'éloignant de son lieu de résidence habituel, peu importe (1) le statut juridique de la personne (2) si le déplacement est volontaire ou involontaire, (3) les causes du déplacement, ou (4) la durée du séjour. L'OIM se préoccupe des migrants et des problèmes liés à la migration et, en accord avec les États concernés, elle se préoccupe des migrants qui ont besoin de services internationaux de migration.

## Capacité d'agir des migrants

La capacité d'agir des migrants peut être largement définie comme la « capacité, l'aptitude ou l'état d'agir ou d'exercer un pouvoir » des migrants. Le fait d'exercer un pouvoir se traduit par la capacité d'influencer la dynamique (sociale, économique et politique) qui a une incidence sur la vie des migrants et la vie des sociétés auxquelles ils sont liés. Le renforcement de la capacité d'agir des migrants signifie donc créer les conditions (ainsi que rendre les outils correspondants disponibles) pour que les migrants deviennent des acteurs efficaces du développement sur leur territoire d'origine et dans les territoires de destination. En raison de leur proximité, les autorités locales sont les acteurs les plus pertinents pour coordonner l'établissement de ces conditions et la fourniture de ces outils.

## Migration

Selon l'OIM,<sup>33</sup> la migration est le déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit au sein d'un même pays. C'est un déplacement de population qui englobe tous les types de mouvements de population, quelles que soient leur durée, leur composition et leurs causes. Elle comprend la migration de réfugiés, de personnes déplacées, de migrants économiques et de personnes se déplaçant pour d'autres motifs, y compris le regroupement familial.

## Migration et développement

En 2015, il y avait, selon les estimations de l'ONU, environ 244 millions de migrants internationaux dans le monde (représentant un peu plus de 3% de la population mondiale). Le lien entre migration et développement est de plus en plus reconnu comme étant un domaine clé pour le développement.

En effet, la migration et le développement sont des processus fortement interdépendants. La migration internationale dans le contexte du développement concerne à la fois des personnes qui ont choisi de se déplacer de leur propre gré et des migrants forcés qui peuvent en fin de compte contribuer à leur pays de réinstallation et éventuellement à leur pays d'origine s'il est possible un jour d'y revenir en toute sécurité. Le développement, en attendant, est un processus dynamique impliquant croissance, avancement, autonomisation et progrès, dans le but d'accroître les capacités humaines, d'élargir la portée des choix humains et de créer un environnement sûr et sécurisé où les citoyens peuvent vivre avec dignité et sur un même pied d'égalité.

Cette reconnaissance entraîne la définition de politiques et d'actions visant à accroître les impacts positifs de la migration sur le développement dans les territoires et les sociétés d'origine et de destination, à minimiser ses effets négatifs, à faire de la migration une expérience plus digne et, enfin, à contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

---

33 OIM, « Termes clés de la migration, » 2017. Disponible à l'adresse suivante <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>.

La migration et le développement s'influencent mutuellement dans un ensemble varié de conditions agissant sur une société et qui déterminent la façon dont ses membres vivent, telles que les conditions économiques, la gouvernance, le système de santé, le système éducatif, le marché du travail, ainsi que la façon dont la diversité est intégrée dans la société. Loin d'être exhaustive, cette liste peut varier d'un territoire à l'autre, en fonction des facteurs culturels ou de contextes plus larges (nationaux ou supranationaux). Il est important de reconnaître que chacun des secteurs mentionnés est intimement lié aux autres et a des incidences sur eux.

### Nouvel agenda urbain

En ce qui concerne la promotion de l'inclusion dans les milieux urbains, l'Agenda 2030 pour le développement durable a été complété et renforcé par le Nouvel agenda urbain, qui a été adopté lors de la Conférence ONU-Habitat III sur le logement et le développement durable (Quito, Équateur, du 17 au 20 octobre 2016). Dans ce Nouvel agenda urbain, les questions de discrimination et le respect de la diversité occupent une place de choix. Un point de référence clé pour transformer cet agenda ambitieux en réalité concerne l'application d'une approche fondée sur les droits humains et sensible au genre.



Le Nouvel agenda urbain reconnaît l'importance cruciale de prendre en compte les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays dans les processus urbains et la gouvernance, y compris dans la politique urbaine nationale, les institutions de gouvernance, les instruments juridiques et les économies urbaines, soulignant que (1) la migration est un facteur clé de la croissance des villes, et (2) les migrants sont en effet des personnes ayant des besoins spécifiques en période de crise, mais qu'ils peuvent également devenir des agents de développement lorsque les bonnes politiques sont mises en place.

En effet, le Nouvel agenda urbain identifie les groupes qui devraient bénéficier d'une attention particulière, y compris les migrants et les réfugiés, quel que soit leur statut migratoire. De plus, les personnes « sans-abris » – dont une partie importante pourrait être constituée de migrants internes et internationaux dans certaines villes – sont identifiées comme un groupe social distinct. Les États sont appelés à considérer l'accessibilité et la conception de l'espace urbain, dans le but de résoudre le problème de l'exclusion sociale et de réduire les inégalités et la pauvreté. De même, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées doivent recevoir une attention particulière.

L'Agenda encourage également les États à veiller à ce que les infrastructures physiques et sociales et les services (c.-à-d. la terre, le logement, l'énergie, l'eau potable, les aliments nutritifs, l'élimination des déchets, la mobilité, la santé et l'éducation, la culture et les technologies de l'information et de la communication) soient mis à la disposition des personnes en situations vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées. La question des migrants et des réfugiés est également abordée en référence à la participation politique, soulignant le rôle des gouvernements locaux en tant qu'organismes de différentes parties prenantes. Enfin, le Nouvel agenda urbain appelle les autorités locales à être appuyées dans la capacité à développer des initiatives visant à autonomiser les groupes vulnérables et à renforcer leurs compétences et leurs capacités.

## Cohérence des politiques relatives à la migration et au développement

La cohérence des politiques en matière de migration et de développement est cruciale, car la migration influence et est influencée par tous les secteurs de la gouvernance, de la santé à l'éducation et du logement à la sécurité sociale.<sup>34</sup> Pour cette raison, elle peut être définie comme des politiques qui « recherchent des synergies afin de progresser vers la réalisation d'objectifs communs, qui cherchent activement à minimiser ou à éliminer les effets secondaires négatifs des politiques, (et) qui empêchent les politiques de se nuire les unes aux autres ou d'entraver la réalisation des objectifs du développement convenus ».<sup>35</sup>

L'incohérence des politiques se produit lorsqu'il y a une absence de prise de conscience quant à la façon dont une politique s'inscrit dans le portefeuille existant de politiques ou lorsqu'il y a une absence de compréhension des relations causales conduisant à des hypothèses erronées concernant ce que la politique peut réaliser.<sup>36</sup> C'est-à-dire que les politiques spécifiques liées à la migration peuvent être rendues inefficaces si l'éducation, le travail et d'autres politiques de ce type ne répondent pas efficacement aux besoins et aux droits spécifiques des migrants et des personnes déplacées.

Par conséquent, la cohérence des politiques en matière de migration et de développement est cruciale au niveau national (horizontal), mais aussi au niveau local (horizontal), étant donné que la migration et le déplacement sont maintenant principalement un phénomène urbain, et également entre les niveaux local et national (vertical), entraînant un impact renforcé sur le développement.

## Réfugié et personnes déplacées à l'intérieur du pays

Un réfugié est une personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Article 1 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés tel que modifié par le Protocole de 1967).

La Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine définit un réfugié comme toute personne contrainte à quitter son pays « du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité ». De même, la Déclaration de Carthagène de 1984 stipule que les réfugiés comprennent également des personnes qui ont fui leur pays « parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public ».

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays peuvent être définies comme des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter

---

34 ICMD, « Policy Brief: Policy Coherence in Migration and Development at the Local Level, » Préparé pour le Quatrième Forum mondial des Maires. Disponible à l'adresse suivante <http://www.migration4development.org/>.

35 Amy Hong et Anna Knoll, « Strengthening the Migration-Development Nexus through Improved Policy and Institutional Coherence. » Document de travail KNOMAD de la Banque mondiale. (2016).

36 Robert Picciotto, « The Evaluation of Policy Coherence for Development, » dans *Evaluation*, vol. 11, p. 311-330 (2005).

leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État (Principes directeurs sur le déplacement interne, UN Doc E/CN.4/1998/53/Add.2.).

En conséquence, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont des migrants forcés. Dans la migration forcée : un mouvement migratoire dans lequel existe un élément de coercition, y compris des menaces vis-à-vis de la vie humaine et des moyens de subsistance, que ce soit en raison de causes naturelles ou provoquées par l'homme (par ex., les déplacements de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que les personnes déplacées en raison de catastrophes naturelles ou environnementales, de catastrophes chimiques ou nucléaires, de famines ou de projets de développement).

### Développement durable

Le développement durable a été défini de plusieurs façons, mais la définition la plus fréquemment citée est celle présentée par le rapport Brundtland:<sup>37</sup> « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

Selon l'Agenda 2030, le concept de développement durable doit intégrer pleinement les dimensions économiques, sociales et environnementales de manière « cohérente, holistique, exhaustive et équilibrée ».

### Approche territoriale envers le développement

Selon la note de politique préparée<sup>38</sup> pour la Commission européenne par Jorge Rodriguez Bilbao, l'approche territoriale envers le développement est un cadre politique fournissant les ingrédients clés pour traduire les réformes de la décentralisation en résultats de développement et favorisant un développement local endogène, intégré, multi-scalaire et progressif.

« Endogène », car les AL disposent de l'autonomie nécessaire pour sensibiliser un éventail d'autres AL, afin de tirer le meilleur parti des ressources politiques et institutionnelles existantes. « Intégré », en raison de la nécessité de coordonner le travail des organismes de l'État, de la société civile et du secteur privé sur un territoire donné (évitant ainsi la fragmentation sectorielle des interventions de développement). « Multi-scalaire », ce qui signifie qu'il doit y avoir des mécanismes permettant une coopération entre les personnes qui mettent en œuvre des politiques nationales et locales. Et « progressif », parce que les AL n'améliorent pas seulement le programme de développement national, mais apportent aussi des ressources supplémentaires.

---

37 Commission mondiale pour l'environnement et le développement, *Our Common Future*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf>.

38 Jorge Rodriguez Bilbao, « What is the Territorial Approach to Local Development? » Commission européenne, 2015. Disponible à l'adresse suivante <https://europa.eu/capacity4dev/article/what-territorial-approach-local-development>.

Grâce à l'approche territoriale envers le développement local, les AL peuvent impliquer les associations de migrants, la diaspora et d'autres parties prenantes afin de tirer parti des avantages potentiels de leur contribution à la diversité locale, en adaptant les solutions au contexte local spécifique qui contribuera ensuite aux solutions mises en place au niveau régional, national et international (en particulier dans les territoires d'origine des migrants).

## Annexe 2: Modèle de protocole d'accord sur la coopération décentralisée dans le domaine de la migration et du développement

**Protocole d'accord : Gestion de la migration entre [nom de la ville] et [nom de la ville]**

**Ce Protocole d'accord (ci-après dénommé « PA ») est conclu dans la ville de [nom de la ville] en ce jour [date] entre :**

[Nom du maire], maire de [nom de la ville], conformément aux compétences définies par [loi applicable]

Et

[Nom du maire], maire de [nom de la ville], conformément aux compétences définies par [loi applicable]

[option A] **Attendu que** la relation entre les villes [nom de la ville] et [nom de la ville] a été basée jusqu'à présent sur différents accords de coopération datés du [dates].]

[option B] **Attendu que** des développements récents dans le domaine de la migration ont amené les villes [nom de la ville] et [nom de la ville] à établir un contrat mutuel, mais aucun instrument formel n'a été mis en œuvre jusqu'à présent.]

**Attendu que** la migration internationale est une réalité pluridimensionnelle de grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination, et que les gouvernements locaux et régionaux deviennent de plus en plus responsables de nombreux aspects de la gestion de la migration, à savoir l'urbanisme par rapport à l'intégration, la réinsertion sociale, la protection sociale et l'inclusion, l'éducation, le développement économique et la santé.

**Attendu que** la coopération décentralisée, entendue comme une coopération internationale au développement menée en partenariat entre des gouvernements locaux et régionaux et leurs parties prenantes territoriales, est reconnue comme l'un des outils les plus efficaces pour renforcer et améliorer les capacités des ALR à s'acquitter de leurs responsabilités.

**Attendu que** les deux villes conviennent de renforcer les mécanismes de coopération entre elles, afin de créer un cadre commun de discussion sur leurs réalités en termes de migration et de proposer et de partager des solutions performantes à des problèmes communs.

**Attendu que** les deux villes reconnaissent la nécessité de mener des actions en commun, avec des travaux qui favorisent l'échange de connaissances et d'expériences, renforcent la participation des citoyens, améliorent le niveau de vie de leurs citoyens, en particulier les migrants, ainsi que leur développement économique, social et culturel, et renforcent les institutions publiques et la démocratie locale.

**En conséquence, les Parties conviennent de ce qui suit**



## Objet du PA

L'objet général du PA est de promouvoir la communication, la collaboration, la mise en œuvre de projets communs et l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences, afin d'améliorer la gestion de la migration et de mener au développement économique, social, institutionnel et culturel des deux villes grâce à une approche de durabilité visant à maximiser l'utilisation des ressources disponibles et la complémentarité des plans de travail.

Ce PA, axé sur l'amélioration de la gestion de la migration, comprend des actions liées à la migration dans les domaines suivants :

- Développement durable : mobilité, énergie renouvelable, utilisation des espaces publics, gestion intégrée des déchets et des ressources en eau
- Développement social : prestation de services de base, services sociaux, logement, éducation pour tous et échange d'étudiants, santé, nouveau programme relatif aux droits humains
- Développement économique local : économie sociale, échange d'entreprises, logistique et chaîne d'approvisionnement, instruments financiers, soutien à la création de sociétés et investissements dirigés par des migrants, transferts de fonds, amélioration des politiques de l'emploi
- Développement institutionnel : participation citoyenne, participation des associations de migrants et de la diaspora, gestion des données, transparence et responsabilité, informatique appliquée à la gestion
- Gestion des connaissances : innovation technologique, innovation sociale, coopération universitaire
- Développement culturel : échange d'expressions culturelles, patrimoine historique, médias, prix artistiques, langues, tourisme

## Les actions prévues dans le partenariat, la cohérence avec les plans de développement et l'adhérence aux ODD

Les Parties s'engagent à encourager des efforts concertés sur toutes les questions touchant à la gestion de la migration et au développement durable des deux villes par le biais de :

- l'organisation de séminaires, de formations et de conférences entre leurs propres représentants politiques et techniques, en impliquant d'autres parties prenantes territoriales le cas échéant et en invitant les représentants d'autres villes, afin d'échanger des expériences et de transférer des connaissances sur la gestion de la migration
- l'établissement de stratégies communes de migration fondées sur des critères de durabilité
- la mise en œuvre de projets conjoints spécifiques dans différents domaines liés à la migration et au développement local

- des actions de plaidoyer devant les gouvernements nationaux et les organisations internationales pour un environnement favorable qui permet aux ALR d'exercer leurs responsabilités dans le domaine de la migration et du développement grâce à des compétences claires et des ressources suffisantes (ressources financières, mais aussi humaines et technologiques)
- la promotion, par le biais d'universités locales, de programmes d'échange liés à la gestion de la migration, afin de renforcer l'apprentissage entre les villes, le flux de connaissances, ainsi que l'implication des citoyens dans leur ensemble
- la création d'un référentiel commun ou d'une plateforme interne pour accélérer la consultation, l'échange de documents et autres supports et la coopération d'une manière facilement accessible
- la collaboration dans la quête de la de cohérence des politiques dans le processus d'intégration de la migration, dans toutes les politiques intersectorielles et sectorielles existantes et futures au niveau local, en particulier en ce qui concerne les plans de développement, et en conformité avec toutes les actions s'inscrivant dans le cadre des ODD et, notamment, les objectifs et cibles liés à la migration.
- ...

### Résultats escomptés

Les résultats escomptés de ce PA sont un renforcement des stratégies de gestion de la migration et de la gouvernance dans ce domaine des Parties, qui comptent sur la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les associations de migrants et la diaspora, en tant qu'acteurs principaux pour le développement.

### Système de gouvernance et de gestion (y compris les unités ou les départements administratifs en charge)

Les Parties s'engagent à établir des cadres de conception et de référence rationalisés en matière de gouvernance qui permettent une collaboration et une coordination efficaces entre elles (dans une approche multi-niveaux et multipartite telle qu'indiquée ci-dessus) et un leadership solide avec des responsabilités claires. À cette fin, un Comité directeur devra être mis en place pour coordonner les différentes actions et garantir leur conformité aux principes et au périmètre du présent PA. Ce Comité directeur sera présidé par un représentant de la ville [nom de la ville] et un représentant de la ville [nom de la ville]. La gestion quotidienne des activités incluses dans ce PA devra être attribuée à une unité spécifique également composée de membres issus des deux partenaires.

### La participation des parties prenantes, en portant un accent particulier sur les associations de migrants et la diaspora

Les Parties s'engagent à encourager la participation des parties prenantes locales par la voie d'un espace formalisé, où celles-ci seront en mesure de fournir au partenariat savoir et expérience, technologie, nouvelles solutions, compétences et ressources. Ces parties prenantes sont des OSC, y compris des migrants, des personnes déplacées et leurs associations, en particulier issus de l'autre territoire concerné par ce PA, des organisations fondées sur les connaissances, à savoir des universités, des groupes de réflexion, des centres de recherche, etc., le secteur privé et des organisations philanthropiques.

Conscientes du fait que les associations de migrants et autres groupes de la diaspora constituent l'un des canaux les plus efficaces pour établir des passerelles entre les territoires d'origine et de destination, les Parties s'engagent à veiller à ce que ces citoyens participent aux différentes initiatives en tant qu'acteurs principaux au développement et que les propres initiatives de ces groupes soient appuyées par les Parties.

Les Parties s'engagent également à coordonner leurs efforts avec d'autres niveaux de gouvernement afin d'assurer la cohérence des politiques.

### Systeme de suivi et évaluation

Les Parties s'engagent à soutenir l'accès libre aux données, pour une prise de décision transparente et fondée sur des éléments probants et un suivi de la performance, grâce à la création d'un référentiel commun ou d'une plateforme interne.

En outre, les Parties s'engagent à définir des actions mesurables, y compris des indicateurs spécifiques et des délais de mise en œuvre, pour permettre de mesurer la performance et de pouvoir tenir toutes les parties responsables.

Les Parties s'engagent également à assurer un suivi régulier de la performance des actions inscrites dans le présent PA, ainsi qu'à effectuer une évaluation à mi-parcours et finale, de même qu'une campagne de communication tenant compte des résultats positifs et négatifs de la mise en œuvre du présent PA et à la disposition de toutes les parties prenantes concernées.

### Calendrier

Les Parties s'engagent à établir un calendrier approprié pour la mise en œuvre du PA.

### Budget

Les parties s'engagent à établir un budget structuré selon les activités proposées dans le présent PA et le calendrier prévu ci-dessus.

### Durée, modification et prolongation

Le présent PA est valable pendant [années] années. Il entrera en vigueur dès la signature par les responsables autorisés et restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié ou prolongé par consentement mutuel ou jusqu'à l'expiration de la période susmentionnée. Aucune obligation légale ne découlera des modifications apportées au présent PA.

**En foi de quoi**, les deux Parties signent le présent PA en deux exemplaires qui sont également valides.

Pour le compte de [nom du Conseil municipal]	Pour le compte de [nom du Conseil municipal]
[signature]	[signature]
[nom du maire]	[nom du maire]
Maire de [nom de la ville]	Maire de [nom de la ville]

### Annexe 3: Liste des bonnes pratiques

Bonne pratique	Page
La collecte de données au niveau local pour améliorer la gestion des migrations en faveur du développement aux Philippines	28
La politique de coopération intégrale du Conseil municipal de Madrid et le Forum Madrid Solidario	30
Le gouvernement national du Salvador soutient la coopération décentralisée	31
L'importance d'écouter et de promouvoir les initiatives de migrants	33
Les initiatives de Santa Perpètua Solidària en matière de migration et de développement	34
Cartographie des étudiants universitaires tunisiens en Toscane et de leurs besoins et potentiels	35
La Commission nationale de la coopération décentralisée française	37
Plan directeur de la coopération et de la justice mondiale de la ville de Barcelone pour la période 2017-2020	38
L'approche de gouvernance multi-niveaux de l'Équateur	39
Le Conseil de solidarité et de coopération de Sabadell	40
Le partenariat entre Schaerbeek en Belgique et Al Hoceima au Maroc	42
Le Sénégal et la Gambie, partenaires clés pour les gouvernements locaux catalans	43
VNG International	44
Cités Unies France	44
Profils migratoires et dialogue ville à ville en Méditerranée	52
Santa Maria da Feira : La diversité et la migration comme porte d'accès à de nouveaux marchés	53
Le projet EMIDEL	54
Partenariat Toscane-Kasserine	54
Parents on the Spot, Hambourg, Allemagne	55
Migrants, tourisme et culture	56
La migration et le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique	57
Formation pour les entrepreneurs en Murcie : les femmes au premier plan	58
La région française du Grand Est et sa politique de coopération au développement	62
100 Resilient Cities et les défis de la migration	63
Échange d'expériences entre les autorités locales équatoriennes et costariciennes	67
Coopération entre les villes, coopération Sud-Sud et coopération triangulaire	68
La Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM)	71
Coalition des villes latino-américaines et caraïbes contre le racisme, la discrimination et la xénophobie	72

## Annexe 4: Documents de référence, expériences et outils identifiés

### Coopération décentralisée

Fernández de Losada, Agustí, Marga Barceló, et Katia Rebowska. Study on capitalisation of European Decentralised Cooperation Experiences. *Commission européenne*, 2013.

PIFCSS et Agustí Fernández de Losada. *La Cooperación Descentralizada en Iberoamérica. Una mirada desde la Cooperación Sur-Sur*. 2016.

CRPM, Platforma, et Agustí Fernández de Losada. *Shaping a New Generation of Decentralised Cooperation for Enhanced Effectiveness and Accountability*. 2017.

### Coopération décentralisée et migration

Araya, Mariel et Xavier Godas. *Migraciones: un nuevo ámbito de cooperación entre gobiernos locales*. Observatorio de la cooperación descentralizada UE – América Latina, 2008.

ICMD. Document de projet «Santé pour tous», 2015. Disponible à l'adresse <http://migration4development.org/>.

ICMD. Coopération décentralisée, codéveloppement et partenariats territoriaux. *Ma Boîte à outils de l'ICMD*, Module 2, Session 2 (2015). Disponible à l'adresse <http://migration4development.org/>.

ICMD. Le partenariat public-privé dans les projets de développement local soutenus par la diaspora. *Étude de cas #15* (2017). Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD. Intégrer la migration dans les relations de coopération décentralisée. *Étude de cas #4* (2017). Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD. Engager la diaspora pour le développement rural local. *Étude de cas #8* (2017). Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD. *Tunisie Rapport Final du Pays: Pratiques des autorités locales et autres acteurs locaux dans la gestion de la migration pour le développement*. 2017. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

### Liens entre la migration et le développement local en général

→ Produits du savoir de l'ICMD

GMG. *Intégration de la migration dans la planification du développement : manuel destiné aux décideurs politiques et aux professionnels*. 2010. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD. *Migration et développement : une approche issue de la base. Un manuel pour les praticiens et les décideurs politiques*. 2011. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD. *Ma Boîte à outils de l'ICMD*. 2015. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD et OIM. *Livre blanc: intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà*. Genève, Suisse, OIM, 2015. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD. *Consultation mondiale de la société civile sur la migration et le développement locale : Rapport de synthèse dans le cadre du 3e Forum des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement*. 2016. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD. *Migrants' Integration as a Pre-requisite for Development: The Role of Cities*. Résumé de la politique préparé pour le troisième forum des maires. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

#### → Autres ressources

GRDR. *La dimension locale de la dialectique Migration - Développement : le cas France - Sénégal*. Disponible à l'adresse suivante <https://www.grdr.org/ETUDE-La-dimension-locale-de-la-dialectique-Migration-Developpement-le-cas>.

GRDR. *Le développement économique local : Territoire, Filières et Entrepreneuriat. Expériences dans le bassin de fleuve Sénégal (Mauritanie, Mali, Sénégal)*. Disponible à l'adresse suivante [https://www.grdr.org/IMG/pdf/Guide\\_DEL\\_version\\_finale\\_bd.pdf](https://www.grdr.org/IMG/pdf/Guide_DEL_version_finale_bd.pdf).

GRDR. *Le guide de la monographie: Un outil d'animation et de concertation*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.developpementlocal-sahel.org/-La-Monographie->.

GRDR. *La concertation communale: Se concerter pour décider et agir durablement sur le territoire*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.developpementlocal-sahel.org/-La-concertation-communale->.

GRDR. *A la rencontre des migrants et de leurs partenaires: Pour une coopération de territoire à territoire*. Disponible à l'adresse suivante [https://www.grdr.org/IMG/pdf/guide\\_mission\\_double\\_espace-bd.pdf](https://www.grdr.org/IMG/pdf/guide_mission_double_espace-bd.pdf).

GRDR. *Répertoire des initiatives de codéveloppement des ressortissants de la région Sedhiou bases en Afrique (Sénégal & Gambie)*. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

GRDR. *Capitalisation d'une recherché-action sur les mobilités humaines en région de Sedhiou*. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

## → Études de cas

Ce lien (<http://migration4development.org/>) contient une série d'études de cas sur les bonnes pratiques, leçons apprises, et recommandations recueillies des projets par l'ICMD dans le but d'améliorer la gestion de la migration en vue de favoriser le développement local.

Les études de cas couvrent une gamme de 6 domaines thématiques : Inclusion sociale ; Inclusion économique ; Mobiliser les diasporas pour le développement ; Intégration de la migration dans la planification du développement; et Partenariats pour une gestion efficace de la migration.

Les premières études de cas ont été lancées en février 2017.

D'autres sources intéressantes d'expériences sont répertoriées ci-dessous :

Coalición Latinoamericana contra el racismo y la xenofobia Disponible à l'adresse suivante [http://www.unesco.org.uy/mab/fileadmin/shs/coalicion\\_final.pdf](http://www.unesco.org.uy/mab/fileadmin/shs/coalicion_final.pdf)

CGLU Groupe de travail sur la migration et le codéveloppement Disponible à l'adresse suivante <https://www.uclg.org/en/organisation/structure/committees-working-groups/migration-and-co-development>

## Annexe 5: Glossaire des acronymes

---

<b>AL</b>	Autorités locales
<b>ALR</b>	Autorités locales et régionales
<b>ART</b>	Articulation des réseaux territoriaux pour le développement humain durable
<b>CDSS</b>	Coopération décentralisée Sud-Sud
<b>CGLU</b>	Cités et gouvernements locaux unis
<b>CIF-OIT</b>	Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail
<b>CRPM</b>	Conférence des régions périphériques maritimes
<b>DDC</b>	Direction suisse du développement et de la coopération
<b>DEL</b>	Développement économique local
<b>Grdr</b>	Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
<b>ICMD</b>	Initiative conjointe pour la migration et le développement des Nations Unies
<b>ICMPD</b>	Centre international pour le développement des politiques migratoires
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>ODD</b>	Objectifs du développement durable
<b>OIM</b>	Organisation internationale pour les migrations
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONU Femmes</b>	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
<b>ONU-Habitat</b>	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
<b>OSC</b>	Organisations de la société civile
<b>PA</b>	Protocole d'accord
<b>PAIDEL</b>	Programme d'appui aux initiatives de développement local
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>UCCI</b>	Unions des capitales ibéro-américaines
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>UNITAR</b>	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNICEF</b>	United Nations International Children's Emergency Fund
<b>UNITAR</b>	L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
<b>VNG</b>	Agence de coopération internationale de l'association des municipalités néerlandaises



## Bibliographie

100 Resilient Cities (2017). *Global Migration: Resilient Cities at the Forefront*. Disponible à l'adresse suivante <https://medium.com/resilient-cities-at-the-forefront>.

ADETEF, AEIDL, City Consult, et Notre Europe (2010). *Soutenir le développement local dans le cadre de la politique de cohésion : Bonnes pratiques et options politiques*. Disponible à l'adresse suivante [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/consultation/terco/cp\\_support\\_local\\_dev\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/consultation/terco/cp_support_local_dev_fr.pdf).

Agência Brasileira de Cooperação (ABC). Disponible à l'adresse suivante <http://www.abc.gov.br/>.

Commission européenne. Civil Society Organisation and Local Authorities (CSO-LA). Disponible à l'adresse suivante [http://ec.europa.eu/europeaid/tags/civil-society-organisations-and-local-authorities-cso-la\\_en](http://ec.europa.eu/europeaid/tags/civil-society-organisations-and-local-authorities-cso-la_en).

Commission mondiale pour l'environnement et le développement. *Our Common Future*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf>.

CRPM (2015). Position politique sur la gestion des migrations. Brouillon.

CRPM, Platforma, et Agustí Fernández de Losada (2017). *Shaping a New Generation of Decentralised Cooperation for Enhanced Effectiveness and Accountability*.

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division de la population (2014). *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision*. (ST/ESA/SER.A/352).

Documents d'étude d'Habitat III (2015). Migration and Refugees in Urban Areas. Disponible à l'adresse suivante [http://habitat3.org/wp-content/uploads/Habitat-III-Issue-Paper-2\\_2\\_Migration-and-Refugees-in-Urban-Areas-2.0.pdf](http://habitat3.org/wp-content/uploads/Habitat-III-Issue-Paper-2_2_Migration-and-Refugees-in-Urban-Areas-2.0.pdf).

Engagement Global. Disponible à l'adresse suivante <https://skew.engagement-global.de/home.html>.

Forum Mondial des Maires sur la mobilité humaines, les migrations et le développement, L'Agenda Local sur la Migration et le Développement, Document de résultat du Forum des Maires de Quito. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

France Diplomatie (2016). *Appels à projets et Fonds en soutien à la coopération décentralisée*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-de-centralisee/>.

Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux, ONU Habitat et PNUD, *Boîte à outils de localisation des ODD*. Disponible à l'adresse suivante <http://localizingthesdgs.org/about-us.php>.

Hong, Amy et Anna Knoll (2016). Strengthening the Migration-Development Nexus through Improved Policy and Institutional Coherence. Document de travail du KNOMAD de la Banque mondiale.

ICMD (2017). Collecter des données au niveau local pour améliorer la gestion de la migration en faveur du développement. *Étude de cas n° 20*. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD. *Le Réseau M4D*. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD (2017). Policy Brief: Policy Coherence in Migration and Development at the Local Level. Préparé pour le Quatrième Forum mondial des Maires. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

ICMD et OIM (2015). *Livre blanc : Intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà*. Genève, Suisse. Disponible à l'adresse suivante <http://migration4development.org/>.

OCDE (2016). *Better Policies for Sustainable Development 2016: A New Framework for Policy Coherence*. Disponible à l'adresse suivante <http://www.oecd.org/development/better-policies-for-sustainable-development-2016-9789264256996-en.htm>.

OIM (2011). *IOM Project Handbook*. Disponible à l'adresse suivante [https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom\\_project\\_handbook\\_6feb2012.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom_project_handbook_6feb2012.pdf).

OIM (2016). Migration and Local Planning: Issues, Opportunities and Partnerships. Document d'information pour la Conférence sur les migrants et les villes. Disponible à l'adresse suivante [https://www.iom.int/sites/default/files/our\\_work/ICP/IDM/2015\\_CMC/IDM-October-2015-Conference-on-Migrants-and-Cities-Background-Paper.pdf](https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/IDM/2015_CMC/IDM-October-2015-Conference-on-Migrants-and-Cities-Background-Paper.pdf).

OIM (2016). *Needs Assessment: Counter-trafficking Response in the Republic of Armenia*. Disponible à l'adresse suivante [http://publications.iom.int/system/files/pdf/counter\\_trafficking\\_armenia\\_en.pdf](http://publications.iom.int/system/files/pdf/counter_trafficking_armenia_en.pdf).

OIM (2002). *Partnership with Non-Governmental Organizations in Managing Migrations*. MC/INF/253. Disponible à l'adresse suivante <https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/sessions/84th/MCINF253.pdf>.

OIM (2017). *Termes clés de la migration*. Disponible à l'adresse suivante <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>.

Picciotto, Robert (2005). The Evaluation of Policy Coherence for Development. *Evaluation*, vol. 11, p. 311-330.

PNUD Initiative ART. Disponible à l'adresse suivante <https://issuu.com/artpublications>.

Rodríguez Bilbao, Jorge (2015). What is the Territorial Approach to Local Development? Commission européenne. Disponible à l'adresse suivante <https://europa.eu/capacity4dev/article/what-territorial-approach-local-development>.

UNESCO. *Coalición Latinoamericana y Caribeña de Ciudades Contra el Racismo, la Discriminación y la Xenofobia*. Disponible à l'adresse suivante <http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001631/163117E.pdf>.





L'Initiative conjointe pour la migration et le développement de l'ONU (ICMD) a créé cet ensemble de « Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée » afin de tirer parti de la vaste expérience et des connaissances des autorités locales et régionales et des villes de tous ceux qui sont à l'avant-garde des transformations et des opportunités que la migration apporte. Ce guide de mise en œuvre sert à souligner les efforts des acteurs locaux qui ont développé des partenariats de coopération décentralisés axés sur les migrations et à informer les autres sur la manière d'intégrer la migration dans les partenariats de coopération décentralisés existants ou d'établir des dynamiques de coopération décentralisées liées à la migration. Grâce à ces partenariats, les autorités locales et régionales peuvent travailler ensemble pour atteindre les objectifs définis dans les objectifs de développement durable et, par conséquent, exploiter collectivement le potentiel de développement de la migration. D'autre part, dans un contexte mondial où le monde s'organise et où les villes et les autres zones urbaines sont la principale destination de choix pour les migrants et les réfugiés, la migration est principalement un phénomène urbain dont des migrants se déplacent en général d'un territoire à la même ville ou au même territoire dans le pays de destination. Cette dynamique représente une occasion unique de favoriser la prospérité partagée en profitant des ponts que les migrants créent entre les territoires à travers leurs activités et réseaux transnationaux.



**Initiative Conjointe pour la Migration  
et le Développement de l'ONU**

[www.migration4development.org](http://www.migration4development.org)